



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier consolidé

Projet de loi 4949

Projet de loi relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg

Date de dépôt : 14-05-2002

Date de l'avis du Conseil d'État : 20-12-2002

Liste des documents

Date	Description	Nom du document	Page
14-05-2002	Déposé	4949/00	<u>3</u>
20-12-2002	Avis du Conseil d'Etat (20.12.2002)	4949/01	<u>44</u>
24-03-2003	Rapport de commission(s) : Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture Rapporteur(s) : Monsieur Claude Wiseler	4949/02	<u>49</u>
02-04-2003	Fiche financière (2.4.2003)	4949/03	<u>54</u>
04-04-2003	Dispense du second vote constitutionnel par le Conseil d'Etat (04-04-2003) Evacué par dispense du second vote (04-04-2003)	4949/04	<u>57</u>
03-04-2003	Les investissements publics dans les infrastructures culturelles	Document écrit de dépôt	<u>60</u>
03-04-2003	Les investissements publics dans les infrastructures culturelles	Document écrit de dépôt	<u>62</u>
31-12-2003	Publié au Mémorial A n°64 en page 1070	4949,5024,5063	<u>64</u>

4949/00

N° 4949

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROJET DE LOI

relatif à l'extension de l'itinéraire culturel Vauban, à la muséographie et
à l'aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse

* * *

*(Dépôt: le 14.5.2002)***SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (29.4.2002)	1
2) Texte du projet de loi	2
3) Exposé des motifs.....	2
4) Commentaire des articles	38
5) Fiche financière	39

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.— Notre Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est autorisée à déposer en Notre nom le projet de loi relatif à l'extension de l'itinéraire culturel Vauban, à la muséographie et à l'aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.

Palais de Luxembourg, le 29 avril 2002

*La Ministre de la Culture,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,*

Erna HENNICOT-SCHOEPGES

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur des vestiges de la forteresse de Luxembourg, à savoir les sections suivantes:

* *Secteur I*

Recherche et consolidation d'une partie de l'escarpe/contrescarpe entre l'ancien bastion Berlaimont et la Porte d'Eich,

* *Secteur II*

Aménagement de l'ouvrage historique de la Porte des Bons-Malades vers la montée du Fort Niedergrünewald,

* *Secteur III*

Aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrünewald,

* *Secteur IV*

Recherche et aménagement partiel de la courtine de la vallée de la Hiel jusqu'au Fort Obergrünewald. Reconstruction du Fort Obergrünewald. Mise en valeur des ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen,

* *Secteur V*

Muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.

L'ensemble des travaux est établi sur une période de cinq ans.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser la somme de 14.029.251,01 € sans préjudice des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

Les dépenses sont imputables sur le Fonds pour les Monuments historiques.

*

EXPOSE DES MOTIFS

L'extension du circuit Vauban s'explique par les faits suivants:

Il y a dix ans, lors d'une étude de faisabilité visant la création de deux circuits culturels, il était évidemment impossible de prédire l'existence, le nombre et l'état de conservation des ouvrages militaires qui avaient été détruits partiellement et couverts de terre après le démantèlement de 1867.

Comme pratiquement toujours dans des opérations de grande ampleur de ce genre, il est impossible d'estimer le coût des campagnes de prospection et de mise en valeur.

Ainsi par exemple, lors des premiers aménagements, les seuls ouvrages militaires de Vauban retrouvés en sous-sol des sites Obergrünewald, Niedergrünewald et des tours et murs Vauban ont dépassé très largement nos estimations du fait de l'envergure insoupçonnée de chaque ouvrage et de l'état particulièrement dégradé des vestiges. Parallèlement à cette imprévisibilité en matière de conservation, qui malheureusement pèse sur les investissements de base, de nouvelles découvertes architecturales comme les douves et les lunettes autour du Fort Thüngen ont permis d'enrichir le concept originel.

Sur ce point, il est clair que ces découvertes ont apporté une dimension supplémentaire au projet et l'ont amélioré quant à sa version initiale. Aussi, à la lumière de ces nouveaux paramètres et conformément au projet de loi de 1993 visant „la mise en valeur de certaines parties de la forteresse“, constatons-nous que les postes attribués au patrimoine Vauban ne sont plus adaptés à la réalité du terrain.

En outre, la demande et l'afflux massif de très nombreux touristes, comme le montreront les pages suivantes, posent des problèmes de gestion des groupes et nous amènent à chercher des alternatives pour guider les flux de visiteurs. Interrogés à ce sujet, grâce à des sondages pratiqués chaque année, les visiteurs nous apprennent que l'intérêt d'un 2e circuit est très grand et que leur opinion s'exprime positivement à 90%.

Connaissant plus en détail les motivations touristiques sur l'histoire du pays, de la ville et de ses fortifications et à voir croître le Musée de la Forteresse, nous jugeons utile de présenter les alentours du Fort

Thüngen – afin de les rendre plus explicites – et de renforcer la muséographie selon une approche plus réaliste, plus sophistiquée et plus pédagogique. Nous estimons donc que l'identité luxembourgeoise, représentée à travers la forteresse, constituera le thème majeur du premier étage. Sa présentation s'appuiera sur la philosophie de l'exposition de 1989: „150 ans d'indépendance du Luxembourg“

Si on peut s'étonner de l'envergure de ce projet, il faut quand même donner les précisions suivantes:

- a) Il est prévu de terminer, d'ici l'année 2003/2004 les alentours et le réduit du Fort Thüngen, le Fort Obergrünwald, mais aussi l'aménagement de la tour des Bons-Malades, située rue St-Mathieu, et la passerelle qui relie la tour à l'escarpe menant à la porte du chemin de fer.
- b) Le reste du circuit Vauban, c'est-à-dire les chantiers du Niedergrünwald, la porte de la Hiel ainsi que tout le périmètre qui s'étend du versant nord de la côte d'Eich jusqu'à l'escarpe et la contrescarpe de l'ancien Fort Berlaimont, fera l'objet d'une mise en valeur entre 2004 et 2007.

L'ensemble des travaux s'étendra sur une période de 5 ans.

Finalement, il convient de rappeler que cette entreprise est évaluée jusque dans le moindre détail par les conseillers de l'UNESCO, qui nous rendent visite trois fois par an. Comme dans le passé, nous respectons scrupuleusement les chartes et les conventions de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, ce qui nous a conféré une image d'exemplarité en matière d'aménagement d'itinéraire culturel.

Le bien-fondé, les critères et les arguments pour l'extension du circuit Vauban et du Musée de la Forteresse seront détaillés dans les pages qui suivent:

Parcours de l'Itinéraire Vauban

Représentation des différentes phases des travaux

Luxembourg, le 10 octobre 2001



Maître de l'ouvrage :
 Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur
 et de la Recherche
 Service des Sites et Monuments nationaux
 26, rue Münster
 L-2160 Luxembourg

Plan réalisé par :

ROB BECKER
 BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
 22, bd de la Forêt, L-1528 Luxembourg

Plan de base vue aérienne :

VILLE DE LUXEMBOURG
 LES SERVICES DU GEOMETRE
 CARTE TOPOGRAPHIQUE
 1/5000
 Luxembourg, le 10 février 1999
 Réalisation topographique par :
 Procédé photogrammétrique (Edition : février 1999)
 La reproduction ou la reprise d'un extrait de l'Atlas
 de la carte topographique comme fond de plan constitue l'autorisation et le
 mention des Services du Géomètre.

-  VOIRIE
-  BÂTIMENTS
-  TRAVAUX DE FOUILLES ET DE MISE EN VALEUR PRELIMINAIRES
-  FORTIFICATION HISTORIQUE
-  TRAVAUX A REALISER AVANT FIN 2003
-  TRAVAUX A REALISER AVANT FIN 2007
-  ITINÉRAIRE VAUBAN
-  ITINÉRAIRE SOUS CASEMATE
-  VARIANTE A L'ITINÉRAIRE VAUBAN

*

HISTOIRE ET CULTURE

1. Regards sur vingt années de politique de sauvegarde du patrimoine fortifié

1.1 *Les fortifications, vitrine de la ville de Luxembourg*

Au regard de vingt années de conservation du patrimoine fortifié de la ville de Luxembourg, nous pouvons affirmer que l'action de valorisation engagée depuis les années 80 a largement contribué à l'amélioration de l'image de la ville, et, qui plus est, à la labellisation de celle-ci en tant que ville d'accueil de qualité.

Cette image résulte de plusieurs années d'effort et surtout par l'inscription des fortifications et des vieux quartiers au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1994.

Sous la dénomination de „Luxembourg: vieux quartiers et fortifications“, la capitale grand-ducale fut durant de long mois l'objet d'une attention toute particulière de la part des experts de l'UNESCO. La place et l'importance des fortifications au sein de la ville de Luxembourg, juxtaposées de vieux quartiers historiques et intégrés dans un site naturel remarquable, furent considérées par ces spécialistes comme étant d'une grande valeur universelle et comme un témoignage unique de l'oeuvre humaine à travers le temps.

Cette considération internationale, qui attribue un caractère exceptionnel au site de Luxembourg, contribue d'un point de vue de la prestance, du prestige et de la séduction, à exercer un effet positif sur le tourisme et la renommée du pays.

Certains, comme Jan Tanghe, professeur et restaurateur de la ville de Bruges, iront même jusqu'à qualifier l'esthétique des fortifications luxembourgeoises de véritable science, dont la topologie atteint le niveau de l'art (La consécration pour notre capitale – Luxemburger Wort du 3 janvier 1995).

Il résulte aujourd'hui de ce jugement, la création de deux itinéraires culturels, qui selon un voyage dans le temps et dans l'espace, se proposent de faire découvrir une partie des espaces classés par l'UNESCO. Les visites, rythmées de plusieurs sites-étapes, se font l'écho de l'essor urbain au Moyen Age et à l'époque moderne.

Il ressort de ce fil conducteur un témoignage sans précédent de l'histoire d'un pays plongé au coeur d'une Europe hégémonique. Malgré les occupations successives, les Luxembourgeois n'ont cessé d'être ce qu'ils sont. Dans ce discours, les fortifications sont placées au coeur du problème et prises à partie pour souligner les traces historiques de stratigraphie culturelle.

Nous entrevoyons déjà se dessiner en filigrane, les questions actuelles d'identités dans une Europe où les frontières – heureusement – ont tendance à disparaître. Mais si l'on veut garder une Europe multiculturelle, il faut donner une chance aux minorités d'exister afin qu'elles ne disparaissent pas sous le poids des grandes nations.

Dans un pays comme le Luxembourg, où l'immigration reste forte, il est important que les habitants s'identifient eux aussi à ce pays et découvrent l'histoire des Luxembourgeois, de notre langue afin de comprendre qui ils sont et d'où ils viennent.

L'introduction aux enjeux de la citoyenneté européenne et la réflexion menée autour des fortifications luxembourgeoises en tant que véritable carrefour des peuples, ont contribué en 1995 à déclarer l'itinéraire Wenzel „exemplaire“ par le Conseil de l'Europe.

Inscription sur la liste du Patrimoine mondial

Libellé de l'UNESCO



17 décembre 1994

“ Les vieux quartiers
et les
fortifications
de la
Ville de Luxembourg
montrent,
dans un environnement
naturel saisissant,
des vestiges impressionnants
de l'ancienne cité.
Luxembourg,
dont la fondation
date de 963,
a joué
un rôle important
dans l'histoire européenne
des siècles durant ”.



La naissance de notre nation est donc étroitement liée à la forteresse et c'est précisément au tournant de ce troisième millénaire, face à la nécessité d'entretenir notre mémoire et de la construction européenne, que l'occasion se présente d'exposer les racines de notre histoire et des sentiments d'identité qui en découlent.

Depuis l'ouverture de ce parcours grand public, le phénomène de curiosité „Luxembourgeois“ ou force d'attractivité, comme il est dit dans le jargon de l'industrie touristique, n'a cessé de croître auprès des visiteurs. Une étude réalisée entre 1996 et 1999 par le Service des Sites et Monuments nationaux sur les itinéraires Wenzel et Vauban témoigne de l'extraordinaire faculté des itinéraires à répondre aux attentes des visiteurs, et par là même, à enrichir la position et l'image touristico-culturelle de la ville.

Il est vrai que, dans le passé, peu d'étrangers connaissaient l'existence historique de l'identité luxembourgeoise et qui plus est de ses sites historiques. Il a fallu attendre l'ouverture de l'itinéraire Wenzel – 1000 ans d'histoire en 100 minutes – pour que les visiteurs étrangers puissent enfin découvrir l'existence harmonieuse des lieux, la diversité et la richesse du patrimoine luxembourgeois et enfin, la réalité d'une culture profonde et enracinée.

A travers ce schéma directeur, la place de l'itinéraire culturel Vauban s'inscrit comme une indispensable continuation des efforts menés jusqu'à présent. C'est une expérience à chaque fois unique, une possibilité de rencontre avec un lieu, des gens, une histoire. Non seulement il prolonge l'initiative historique et culturelle du Wenzel mais en plus, il renforce, par sa qualité, l'image de l'ensemble de l'offre culturelle de la ville et du pays tout entier.

Les perspectives montrent que le circuit Vauban drainera vers Luxembourg un nombre important de touristes qui ne seraient peut-être pas venus en l'absence d'un tel équipement.

1.2 L'itinéraire Vauban et la leçon d'histoire

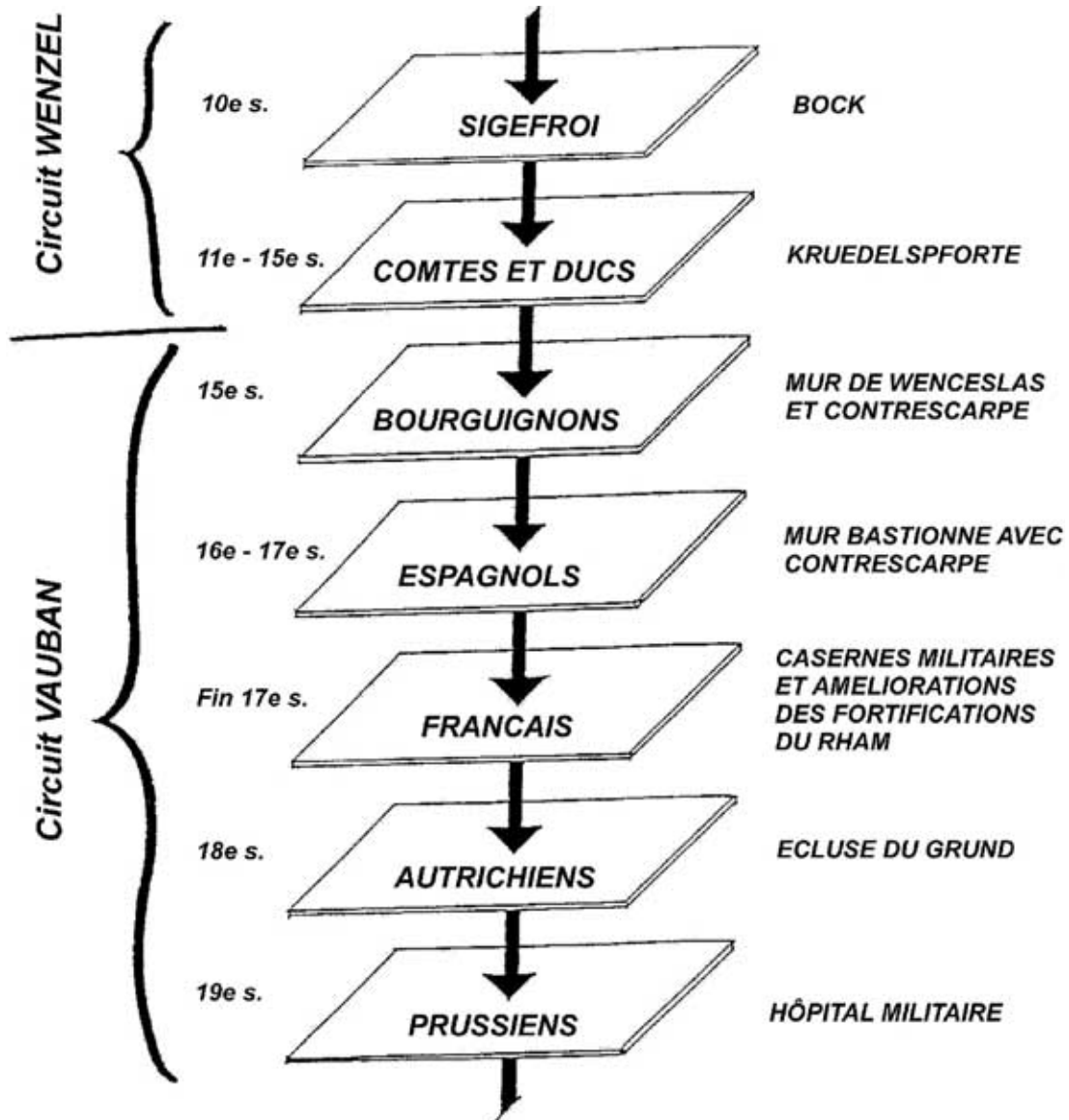
Il s'agit de rendre compte, à travers un circuit urbain pédagogique, de l'héritage culturel Vauban à Luxembourg et de découvrir ce que fut la vie dans l'une des principales places fortes d'Europe. Objet de toutes les convoitises entre puissances étrangères et constamment renforcée, la ville-forteresse de Luxembourg deviendra la „Gibraltar du Nord“.

On mesure par la portée de cette expression historique, la valeur des fortifications de la ville et leur degré d'implication dans la balance diplomatique européenne; Jean Racine s'en enorgueillissait déjà au XVIIe siècle dans sa correspondance avec Boileau. Il racontait à ce titre, comment Louis XIV en visite à Luxembourg, admiratif devant tant de réalisations, fit prolonger son séjour de plusieurs jours afin d'examiner à loisir les fortifications.

Si au premier abord l'ampleur et le nombre d'ouvrages fortifiés de la ville avaient généré une réputation et attiré les regards des puissances étrangères, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle avait une toute autre signification pour les autochtones de l'époque qui y vivaient. Loin des considérations internationales, la vie des hommes et des femmes s'exprimait aussi au quotidien au travers de ces architectures défensives.

Pour les visiteurs contemporains, ce double aspect des fortifications, visité dans un environnement naturel, rythmé de foyers musicaux et de spectacles audiovisuels, est un facteur d'authenticité, de curiosité et d'originalité.

Ville de Luxembourg
=
Civilisation stratifiée



La Ville de Luxembourg, occupée pendant plusieurs siècles par des puissances étrangères, a non seulement gardé les témoignages architecturaux de ces périodes, mais également celui du phénomène stratigraphique – c'est-à-dire les couches multiculturelles – qui a fortement influencé le comportement et le caractère des Luxembourgeois.

Aussi les deux itinéraires culturels ont-ils la vocation de faire redécouvrir ces empreintes et d'aider à redéfinir le problème de l'identité des Luxembourgeois.

1.3 *L'illustration du passé*

La leçon d'histoire que l'on découvre à travers le programme pédagogique du circuit Vauban nous enseigne comment un petit pays a pu survivre et s'organiser malgré les nombreuses occupations étrangères. Et c'est précisément au travers des tentatives d'acculturation que les Luxembourgeois ont trouvé la force de conserver leurs racines.

Grâce à la profondeur de notre culture et à la pugnacité de chacun, notre sentiment national ne nous a jamais lâchés, même aux moments les plus sombres de notre histoire. Mais à la différence de biens d'autres peuples européens, les Luxembourgeois ne sont jamais tombés dans un nationalisme exacerbé.

L'itinéraire nous amène à réfléchir sur cette notion d'héritage en commun.

Le front fortifié du Pfaffenthal, entre les hauteurs du bastion Berlaimont jusque sur la rive opposée du Fort Niedergrünwald, illustre justement ce propos et constitue pour la ville de Luxembourg un des derniers témoignages encore visibles du système Vauban de ligne continue. Ce principe de front bastionné continu, cher à Vauban, qui désigne un courant intellectuel de la fin du XVII^e siècle et du milieu du XVIII^e siècle, s'articule dans la ville basse du Pfaffenthal autour d'une construction architectonique pratique adaptée au relief difficile de la vallée. La leçon d'histoire sociale, économique et architecturale est ici encore plus importante qu'ailleurs, dans la mesure où elle témoigne de la construction du Pfaffenthal au XVII^e siècle, d'une nouvelle page de l'histoire sociale et économique du Luxembourg à l'époque classique et d'un pan de l'histoire européenne en général.

1.4 *Revitalisation des faubourgs*

En dehors des préoccupations culturelles et de véracité historique, l'aménagement du parcours Vauban est une unique opportunité de revalorisation urbaine. Mais cette revalorisation ne peut être tangible que si elle est accompagnée d'un programme culturel qui octroie une âme à la beauté des lieux.

Nous nous inscrivons ici dans une pensée de revalorisation des faubourgs du Pfaffenthal. Ces faubourgs ont gardé une partie de leur authenticité mais restent, par endroits, peu accueillants et donnent l'impression d'un véritable désert en matière de fréquentation et d'animation.

Il y a tout lieu de croire que l'itinéraire Vauban contribuera à la revitalisation du quartier grâce aux effets d'entraînement du programme culturel.

Cette condition ne peut-être effective que s'il y a une volonté touristique à descendre vers la ville basse. En d'autres termes, il s'agit d'inciter les visiteurs du Bock, point de départ des itinéraires Wenzel et Vauban, à s'acheminer vers un pôle culturel par des aménagements attractifs qui inspirent la curiosité, l'authenticité, l'accueil et la sécurité. Ce nouveau flux de visiteurs permettrait d'irriguer le Pfaffenthal qui selon toute vraisemblance créerait un effet dynamisant pour le quartier grâce aux retombées économiques des dépenses touristiques. Il y a tout lieu de penser à la redynamisation du Pfaffenthal et à son potentiel à devenir un nouveau pôle socioculturel.

Héritages architecturaux des différentes périodes d'occupation

– 6 portes –



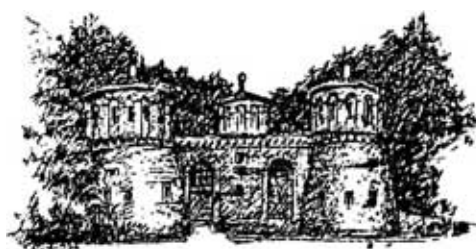
± 1200 Période luxembourgeoise



1684 Français



15e siècle Wenceslas



1732 Autrichiens-Prussiens



1632 Espagnols



1860-61 Prussiens

1.5 Un patrimoine tourné vers le futur

Le vif engouement porté à l'égard du patrimoine participe à la quête de sens et d'identité qui caractérise aujourd'hui nos sociétés modernes. Au cours des vingt dernières années, celles-ci ont perdu un certain nombre de référents traditionnels (sociaux, territoriaux, idéologiques ...) du fait de bouleversements et de ruptures techniques, industrielles, culturelles, sociales sans précédent. Auparavant chacun avait sa place dans la société; il y avait les bourgeois, les ouvriers, les paysans, et la question du „qui sommes-nous?“ ne se posait pas. Aujourd'hui nous avons quitté le monde des certitudes avec la débâcle des grandes idéologies et la fin des évidences religieuses et nous avons aussi quitté le monde de la stabilité où l'on ne se mariait qu'une fois, et où on conservait le même emploi durant toute sa vie. Nous sommes entrés dans le monde de l'inquiétude où tout peut changer du jour au lendemain et nous nous trouvons confrontés à une perte d'évidence concernant le travail, la famille, le statut social. Ce qui structurait le monde traditionnel s'est effondré et l'interrogation philosophique du „qui sommes-nous?“ est devenue fondamentale.

Dans un contexte de crise, la recherche de racines et de symboles est très forte. L'objet patrimonial s'inscrit tout naturellement dans cette logique de quête de sens et de repère social aussi bien individuel que collectif. En d'autres termes, il permet aux hommes de s'inscrire dans une continuité historique.

A Luxembourg, il apparaît de plus en plus clair que le patrimoine fortifié permet aujourd'hui de recréer le lien entre le passé, le présent et le futur.

1.6 Les dimensions internationales du patrimoine luxembourgeois

Depuis l'ouverture du circuit Wenzel et la mise en exploitation provisoire du parcours Vauban, les échanges culturels internationaux n'ont cessé de se développer.

C'est au centre de Sibiu puis dans celui d'Alba-lulia en Roumanie que les autorités luxembourgeoises en collaboration avec l'UNESCO ont décidé de recréer des itinéraires pédagogiques similaires à ceux de Luxembourg. Cet échange culturel très médiatisé et soutenu par le programme du Conseil de l'Europe „l'Europe, un patrimoine commun“, rappelle les liens historiques qui unissent les deux pays.

Cette initiative est aujourd'hui soulignée par une stèle 2000 sur le ravelin du fort Obergrünwald. Plus qu'un simple témoignage du passé, cette stèle, inaugurée par le Ministère de la Culture et le Conseil de l'Europe, atteste de la nécessité, au tournant de ce troisième millénaire, de diffuser la culture.

De nombreuses initiatives de renommée internationale se sont succédé ensuite autour des itinéraires urbains luxembourgeois. Nous ne citerons que le séminaire international sur la fortification et la défortification en octobre 2000 ainsi que celui de la réunion des ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe en septembre 2000. A chaque fois, les itinéraires culturels Wenzel et Vauban furent montrés pour leur exemplarité,

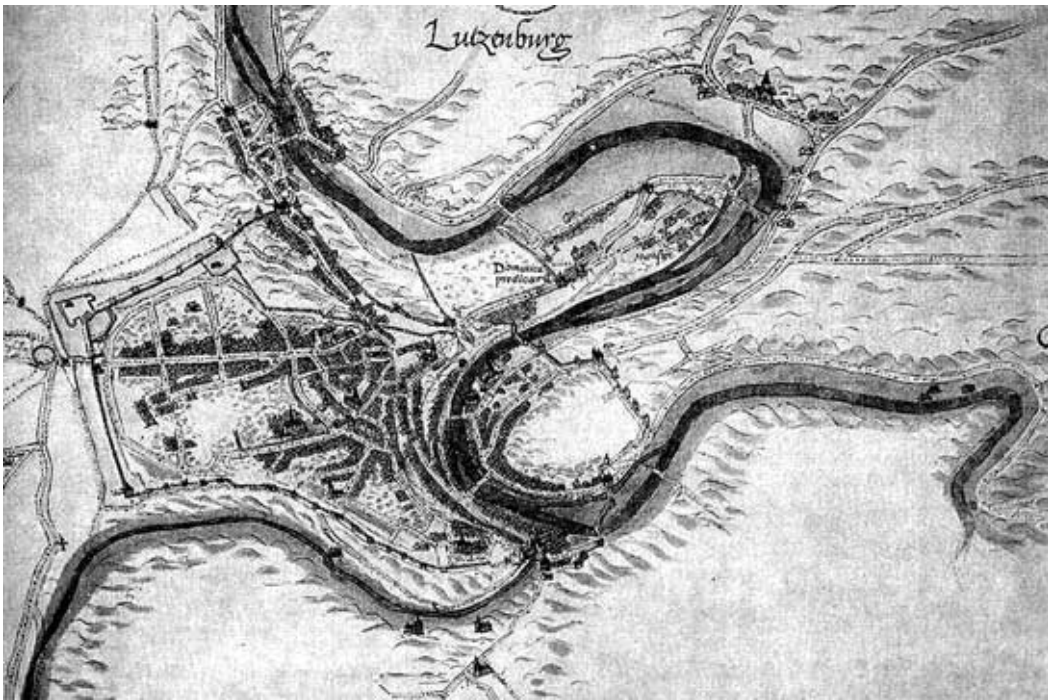


Illustration de Luxembourg au XVIe siècle, Naissance de la fortification bastionnée, Plan dressé par Jakob Deventer en 1560



Les grands travaux de l'ingénieur Vauban au XVIIe siècle transformeront la ville de Luxembourg en véritable forteresse inexpugnable. Sa position incontournable au coeur de l'Europe lui vaudra le qualificatif de Gibraltar du Nord.

*

TOURISME ET RETOMBEES ECONOMIQUES

1. Développement du tourisme culturel

1.1 *Un marché prospère*

Aux regards des analyses de fréquentation de sites fortifiés dans les grandes destinations touristiques, force est de constater que l'évolution en termes de visiteurs est prometteuse. En France par exemple, première destination touristique mondiale, on compte quelque 15 millions de visiteurs chaque année pour les sites et vestiges fortifiés.

Au Luxembourg cette tendance semble suivre le même chemin. Tous les ans des milliers de visiteurs se pressent autour des châteaux, du Bock, des casemates, des chemins de ronde, des tours musicales et du futur Musée de la forteresse afin de découvrir l'histoire de ce patrimoine monumental. Interrogés à ce sujet, 25% des personnes sondées ont répondu être venues à Luxembourg particulièrement pour les itinéraires culturels Wenzel et Vauban. Un pourcentage encourageant qui nécessite d'être gonflé par les comportements de visiteurs neutres, c'est-à-dire ceux qui partent en vacances au Luxembourg sans intention particulière, et qui aboutissent, pour la plupart, sur l'un des deux itinéraires.

En résumé, la régularité de l'afflux touristique à Luxembourg chaque année s'explique par l'affirmation d'une identité culturelle. Cette identité s'appuie sur la qualité des produits touristiques liés surtout au patrimoine historique, à l'environnement et à la qualité de la vie. Aujourd'hui, la place du patrimoine culturel fortifié, véritable vitrine de la ville, est devenue en quelques années une motivation majeure pour les touristes et un formidable atout en termes de communication.

1.2 *Un observatoire du patrimoine culturel*

Depuis l'ouverture du circuit Wenzel puis celle provisoire et partielle de l'itinéraire culturel Vauban en 1999, le Service des Sites et Monuments nationaux (SSMN) s'est attaché à recueillir des informations objectives et subjectives sur l'identité, les motivations, les comportements et les appréciations des visiteurs.

Ces informations ont été obtenues entre 1996 et 1999, grâce à quatre plans de sondage réalisés à partir d'enquêteurs sur le terrain ou de pupitres de questionnaires auto-administrés. Afin d'obtenir une information fiable et rapide, les plans de sondage ont été fixés à un quota de 500 personnes. Cet échantillon nous a permis d'obtenir une marge d'erreur minimale.

Les touristes sondés ont été tirés de manière aléatoire, de sorte que tous les individus de la population aient une chance égale d'appartenir à l'échantillon. Aucune catégorie n'aura de raison particulière d'être mal représentée.

De ce fait, sous la forme d'une étude d'impact, un recueil de statistiques et de commentaires a été établi en mars 2000 intitulé „Les itinéraires urbains Wenzel et Vauban et le tourisme culturel“.

1.3 *Plus de 120.000 visiteurs par an*

La fréquentation annuelle des itinéraires reste difficilement quantifiable du fait de la dispersion des visiteurs le long des parcours de découverte. Actuellement, seules les entrées payantes des casemates du Bock, comptabilisées par le Bureau d'accueil de la place d'Armes, peuvent nous renseigner approximativement sur le nombre de visiteurs total de l'itinéraire Wenzel; 90.000 à 95.000 touristes visitent chaque année les Casemates du Bock. De toute évidence, ce résultat doit être révisé à la hausse en ce qui concerne l'ensemble des fortifications de l'itinéraire Wenzel. Selon les études réalisées, un tiers environ des visiteurs interrogés sur l'itinéraire ont répondu n'être passés par ces souterrains. Nous estimons que les chiffres de 120.000 à 130.000 personnes sur l'ensemble du parcours Wenzel sont beaucoup plus proches de la réalité que ceux avancés sur une seule étape de l'itinéraire.

Fréquentation totale de l'itinéraire culturel Wenzel de 1996 à 1998:

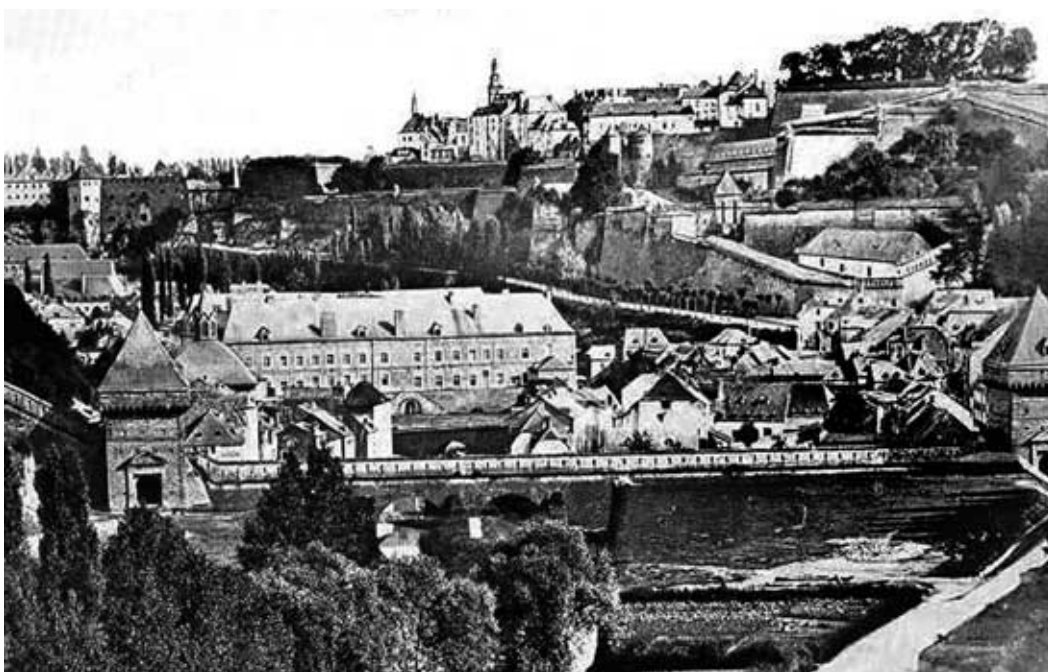
Fréquentation en 1996 = 127.395 visiteurs

Fréquentation en 1997 = 128.880 visiteurs

Fréquentation en 1998 = 117.200 visiteurs



Selon le principe du voyage dans le temps et dans l'espace, les visiteurs sont invités à interpréter les vestiges de la forteresse ainsi que l'oeuvre de Vauban à Luxembourg. Le Pfaffenthal témoigne de l'essor urbain à l'époque classique ainsi que d'une heureuse symbiose entre un patrimoine bâti et une topographie encaissée. (Photo prise vers 1860)



Du XVIIe au XIXe siècle, les fortifications ont rythmé la vie quotidienne des Luxembourgeois. La mise en valeur de ce patrimoine est aujourd'hui une nécessité pour comprendre nos héritages culturels.

1.4 *Un risque de saturation majeure à court terme*

Près d'un visiteur sur deux venus à Luxembourg emprunte l'itinéraire Wenzel. Selon les perspectives en économie du tourisme, il y a tout lieu de croire qu'entre la croissance du tourisme européen et mondial (l'Organisation Mondiale du Tourisme prévoit un doublement des flux internationaux entre 1990 et 2010 ainsi qu'un accroissement de 55% du chiffre d'affaires de l'industrie du tourisme – 7.200 milliards de dollars en 2005 –), l'évolution urbaine et démographique de la ville de Luxembourg et la fréquentation massive de l'itinéraire Wenzel, il faut s'attendre dans les années à venir, à une surfréquentation touristique de certains espaces urbains au profit d'autres. Ce déséquilibre de répartition des masses nous renvoie immédiatement aux problèmes de nuisances et de pollutions touristiques auxquels certains pays sont déjà confrontés.

Signe de ce développement, les entrées des casemates du Bock et de l'audiovisuel de la tour Jacob accusent chaque année de petites files d'attente. Nous entrevoyons déjà l'indispensable nécessité du circuit Vauban, qui selon le principe des vases communicants, doit permettre la régulation du flux touristique vers le Pfaffenthal.

1.5 *Un site récent qui fidélise sa clientèle*

Cinq années d'exploitation et d'observation du circuit Wenzel ont permis de constater un phénomène de répétition de la consommation du même lieu et du même type de séjour. Ainsi, parmi les visiteurs résidant sur le territoire de la commune de Luxembourg plus d'une personne sur deux est déjà venue sur l'itinéraire et certains pour la deuxième fois, voire plus. Quant aux autres visiteurs extérieurs à la communauté urbaine, en l'occurrence les étrangers, on constate que deux sur cinq sont déjà venus une fois, un sur quatre est déjà venu deux fois, un sur dix est déjà venu trois fois et plus de un sur cinq est déjà venu au moins quatre fois.



Sur les quatre km du circuit Vauban, seuls 5% des ouvrages fortifiés de l'ancienne forteresse de 1867 ont été mis en valeur.



Nervure de démarcation en vue de différencier clairement les parties historiques de celles restaurées. Tout travail de complément reconnu indispensable pour des raisons esthétiques ou techniques porte la marque de notre temps (art. 9 – charte de Venise, 1964).



La protection du patrimoine à Luxembourg se conforme aux chartes internationales de Malte et de Venise en vigueur depuis 1964 et 1992.



En matière de matériaux, des éléments contemporains, comme le fer, le verre et le béton ont été employés afin de marquer l'intervention de notre époque.



La restauration s'arrête là où commence l'hypothèse (art. 9 – charte de Venise, 1964).

2. Un moteur de développement économique

2.1 Circuit Vauban: une contribution à l'économie luxembourgeoise

Au-delà de la réflexion faite autour du patrimoine fortifié en tant que vitrine de la ville et en tant qu'élément de développement touristique, il s'agit de comprendre la place de l'itinéraire en tant que produit de dynamisation et de promotion économique. Par observation du circuit Wenzel nous pouvons d'ores et déjà entrevoir les perspectives futures de l'itinéraire Vauban.

Depuis l'ouverture en 1995, l'itinéraire culturel Wenzel a généré chaque année, pour la seule entrée des Casemates du Bock, quelque 156.173 euros (6,3 mio de Luf si l'on tient compte de l'entrée à 70 Luf) auquel doit être ajouté l'ensemble des produits dérivés. Cette création de richesse est plus importante encore si l'on tient compte de la capacité de l'itinéraire à augmenter le nombre de nuitées de la ville et les retombées économiques qui en découlent (voir graphique 1 page 18).

Les retombées économiques en termes d'emplois tiennent compte à la fois des emplois directs créés par le circuit culturel (actuellement deux personnes sont engagées à temps plein au Bock plus une équipe de quatre à six CAT sur l'ensemble du parcours) et les emplois indirects créés par les entreprises locales.

Le budget consacré à l'aménagement des itinéraires a fait travailler pendant plus de 10 ans une vingtaine d'entreprises. Ce chiffre est bien entendu beaucoup plus élevé si l'on tient compte des effets d'entraînement sur les entreprises de l'industrie du tourisme et notamment sur ceux du secteur horeca.

Toutes nationalités confondues, la dépense moyenne d'un visiteur à Luxembourg s'élève à environ 60 euros (2.400 Luf) alors qu'elle est de 30 euros à Bruges (1.200 Luf selon les échos du tourisme, No 3). En comparaison avec d'autres villes de la grande région, les séjours à Luxembourg restent de courte durée, mais génèrent un taux de dépenses par visiteur nettement supérieur. On mesure par cette analyse, la position du futur circuit Vauban dans sa capacité à sédentariser une partie des visiteurs (voir graphique 2 page 18).

Créateur de retombées économiques et générateur d'impact sur l'ensemble du tissu économique local, ce produit culturel s'inscrit dans une approche de stratégie marketing globale.

Au travers des secteurs d'activité, il est clair que l'itinéraire culturel contribue de manière significative à exercer une valeur ajoutée économique. Un chef d'entreprise, lorsqu'il part à l'étranger contribue à vendre le site et à montrer le cadre de vie et la commune dans lesquels il développe son activité. A l'inverse, lorsqu'il reçoit des étrangers, les circuits culturels sont un atout pour la promotion de son produit.

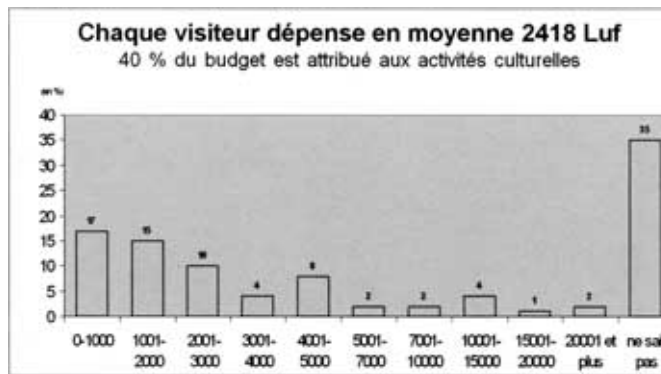
L'aménagement des fortifications en circuit culturel a donné une image positive de la ville et accru sa capacité d'attraction économique, à la fois pour les entreprises locales mais aussi pour faire venir des investisseurs étrangers.

Aujourd'hui, le Luxembourg est considéré comme l'un des pays les plus dynamiques d'Europe. L'effort porté sur le cadre de vie et le patrimoine n'est pas la seule explication, mais contribue fortement à ce bon résultat.

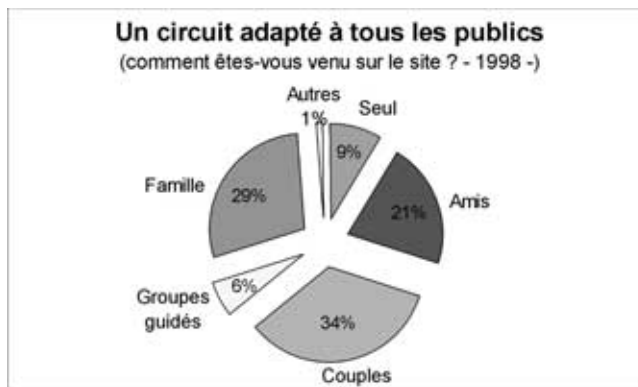
Dans ce cadre d'idée, nous ferons remarquer que les efforts menés depuis vingt ans sur le patrimoine fortifié de la ville de Luxembourg ont contribué à accueillir l'Institut européen des itinéraires culturels qui avait son siège au Conseil de l'Europe à Strasbourg jusqu'en 1998.



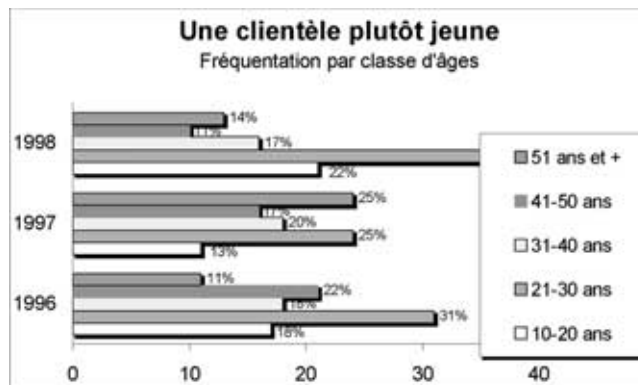
Graphique 1



Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4

*

COMMENTAIRES STATISTIQUES

Véritable photographie, le graphique 3 (page 18) fait apparaître une composition sociale très métissée qui confirme la capacité des itinéraires à toucher l'ensemble des publics touristiques. Ce rassemblement hétéroclite nous éclaire un peu plus sur la faculté des circuits Wenzel et du Vauban à répondre aux attentes d'un tourisme segmenté dont les besoins sont de plus en plus basés sur l'alternance des plaisirs.

Le graphique 4 (page 18) nous permet de constater que le circuit Wenzel est dans sa globalité fréquenté par l'ensemble des classes d'âge. Aucune catégorie n'étant sous-représentée. Par conséquent, le concept même de l'itinéraire reste attrayant pour toutes les classes d'âge et le parcours pédestre en lui-même n'est pas considéré comme un obstacle. Si l'âge moyen des visiteurs oscille entre 30 et 35 ans, un visiteur sur six a moins de 20 ans. Ceci tend à souligner la vocation et l'importance pédagogique du parcours.

*

COMMENTAIRES DES VISITEURS (extraits)

Entre 1995 et 1999, le Service des Sites et Monuments nationaux a entrepris annuellement des enquêtes d'opinion sur une base de plus ou moins 500 personnes. A la fin des questionnaires, les touristes avaient la possibilité d'exprimer leurs impressions.

Avis favorables

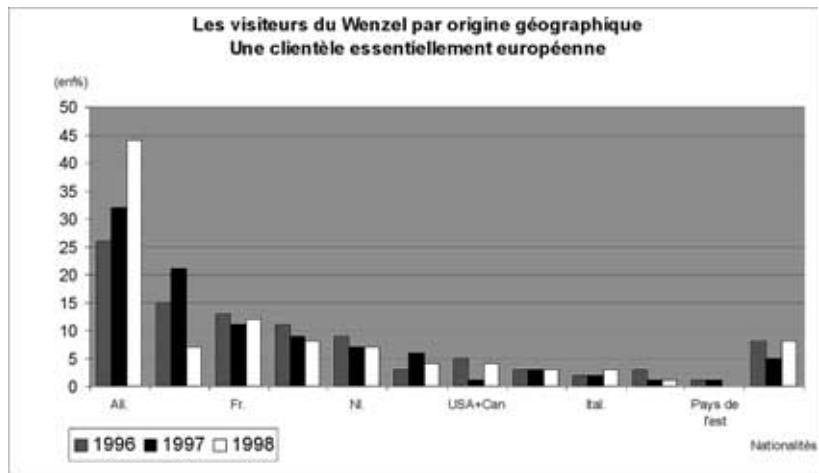
- Musique et animation du circuit
- Bonne organisation et beauté du site
- Perception de l'évolution de „l'espace-temps“
- Photos Points
- Travaux de conservation admirables et création culturelle inoubliable
- Sites remarquables
- Parcours historique, botanique et touristique discrètement balisés
- Tunnels, galeries souterraines, casemates
- Situation et point de vue sur la ville
- Etre dans la ville sans y être
- Relation entre parties souterraines et parties en plein air
- Promenades
- Diversité des sites
- Accueil
- Qualité des visites et explications du guide

Avis défavorables

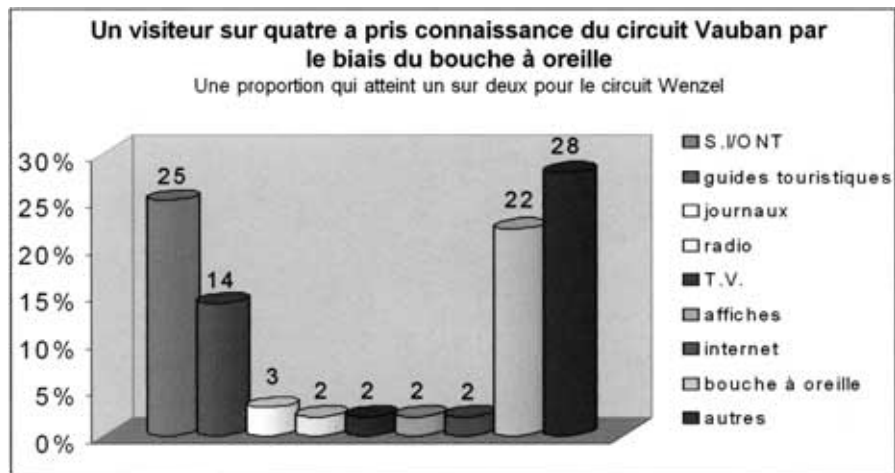
- Pas suffisamment de souvenirs
- Pas suffisamment d'espaces de restauration et de buvettes
- Manque d'informations sur la vie à Luxembourg
- Plus d'informations en différentes langues
- Manque de parkings

Suggestions

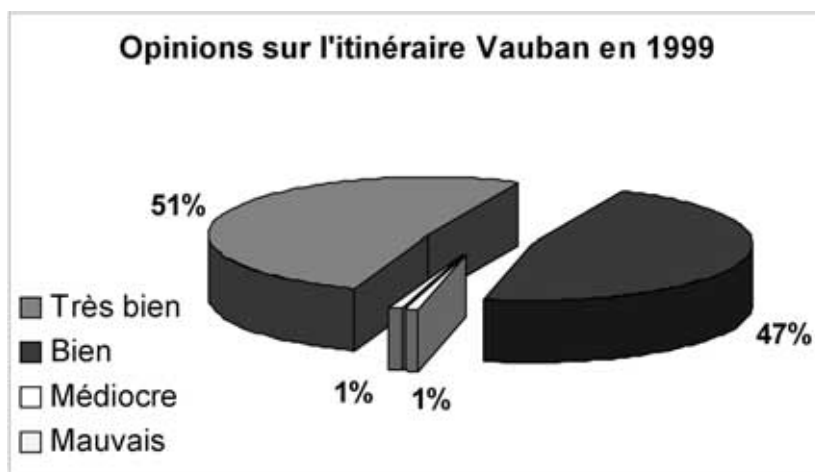
- Distributeurs de boissons
- Casques en différentes langues dans les casemates
- Diffusion d'images dans les casemates



Graphique 5



Graphique 6



Graphique 7

*

PERSPECTIVES DE L'ITINERAIRE CULTUREL VAUBAN

Un produit d'appel exceptionnel

Selon les résultats de l'enquête, le circuit Vauban et son Musée de la Forteresse sont considérés à terme par l'ensemble des visiteurs comme le point d'attraction le plus important de la ville. Indéniablement, sa forte capacité de rassemblement et sa faculté d'offrir une multitude d'animations culturelles en font un formidable vecteur de diffusion de la culture et un produit de grande notoriété.

Interrogées sur leurs attentes, 82% des personnes sondées ont répondu être désireuses de découvrir l'histoire du Luxembourg, 73% souhaitent découvrir la forteresse, 68% d'entre elles veulent découvrir son évolution dans le temps et dans l'espace et 65% souhaitent en savoir plus sur la vie à l'intérieur de celle-ci

Indéniablement, une motivation majeure se dégage en faveur de la découverte de la forteresse et de son histoire.

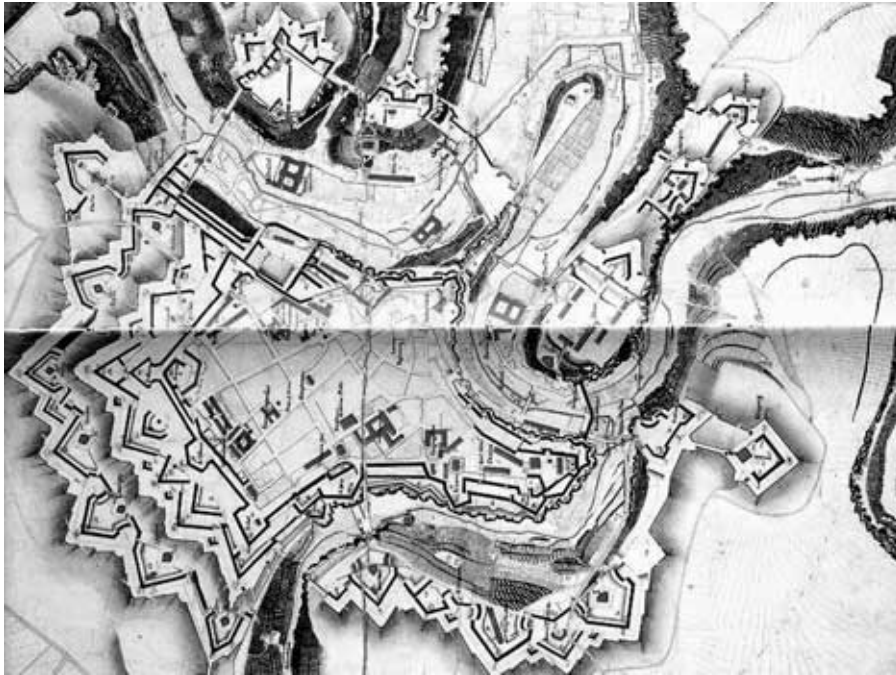
En dehors du contenu historique, qui, on l'a vu, répondait directement aux attentes touristiques, la notoriété de l'itinéraire Vauban tient à sa capacité d'adaptation à la demande. L'itinéraire a pour vocation non pas de drainer des flux de visiteurs sur des structures touristiques traditionnelles, qui depuis quelques années sont en perte de vitesse, mais au contraire d'innover et surtout répondre aux nouvelles attentes qui se développent depuis peu. Un changement d'attitude liée à un désir de tourisme dissocié impliquant principalement la découverte du patrimoine historique, la découverte de la nature et la pratique du sport et de la randonnée.

L'analyse de fréquentation témoigne du formidable pouvoir de rassemblement de l'itinéraire (voir graphique 5 page 20). Ce type de produit a pour originalité d'être ouvert à tous, quelle que soit la classe d'âge, l'origine nationale et la catégorie socioprofessionnelle (CSP). Sa spécificité d'enrichissement de l'esprit et de découverte en commun, génère un sentiment d'appartenance à une même culture. Aussi, la convivialité qu'il inspire (le groupe de familles (couple – famille et amis) représente 80% de la fréquentation de l'itinéraire) autant par les femmes que par les hommes, en fait un produit grand public.

Il n'y a pas un seul type de consommateur touristique du Vauban mais une multiplicité de comportements différents. Chacun ayant la possibilité d'orienter son parcours comme il le désire. Cette flexibilité de consommation permet ainsi de personnaliser les visites selon les attentes de chacun.

Ainsi, les perspectives de réussites de l'itinéraire Vauban sont étroitement liées à la perception touristique qu'il en est fait. Quatre grands critères de qualité se dégagent actuellement de l'itinéraire: adaptation, originalité, authenticité, contenu fort.

En dehors du degré de satisfaction directe que génère l'itinéraire (voir graphique 7 page 20), les facteurs de qualité et de notoriété peuvent aussi s'interpréter au moyen d'analyses transversales. Tout public confondu, un visiteur sur quatre déclare avoir pris connaissance du circuit Vauban par le biais du bouche à oreille et un sur deux, par le même canal, pour le circuit Wenzel (voir graphique 6 page 20). Pour le consommateur, ce canal de communication, totalement informel, est perçu comme un acte de confiance dans une relation intime avec autrui. Le bouche à oreille engendre une atmosphère de confiance et de sécurité contrairement au message publicitaire, interprété davantage comme un instrument de vente „menaçante“. Outre l'aspect conseil, le bouche à oreille est aussi un moyen de partager et de faire revivre le plaisir qu'une personne a ressenti. Ici, le contact avec le produit culturel est immédiatement renforcé par la conviction de celui qui en parle, d'où la nécessité de proposer une offre de qualité et d'accueil exemplaire.



Plan de situation historique de la ville au XIXe siècle. Ce type de document graphique permet de repérer l'ensemble des ouvrages fortifiés au cours de l'histoire et de comprendre l'agencement et la fonction particulière de chaque bâtiment.



Photo historique du Pfaffenthal. On y observe la position et le volume des ouvrages avant le démantèlement de la forteresse.

*

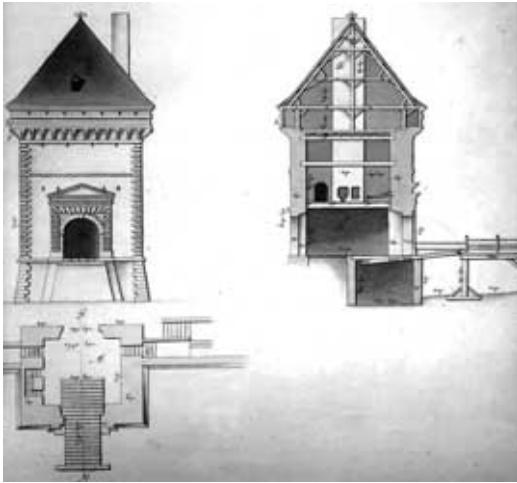
LES 12 COMMANDEMENTS D'UN ITINERAIRE PATRIMONIAL

Recommandations du Conseil de l'Europe:

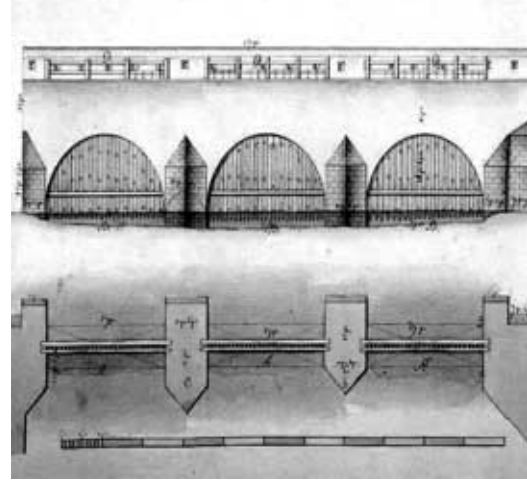
1. Recherche historique approfondie au préalable
2. Archéologie poussée sur le circuit avant toute autre intervention
3. Concept didactique adapté au public
4. Comparer avec d'autres itinéraires européens, souligner l'aspect multiculturel
5. Respecter les conventions et les chartes du Conseil de l'Europe lors des restaurations
6. Réalisation dans le temps et dans l'espace (histoire géographie)
7. Signalétique de qualité, claire et sans équivoque
8. Programmes audiovisuels sur le parcours
9. Publications: monographies, dépliants, cassettes, CD
10. Animer les réseaux par des spectacles (concerts, théâtre, ballets, etc.)
11. Susciter une relation dynamique entre le patrimoine et la créativité contemporaine
12. Rendre lisibles les messages contenus dans le patrimoine:

„Car une tradition n'est vivante que si elle donne l'occasion d'innover, si elle constitue une ressource à réinterpréter et non une éternité fixe.“

Paul Ricoeur



Levé d'architecture de la tour d'Eich (1684/85) – Archives de Vincennes – Plus de 200 planches historiques témoignent de la situation de la forteresse.



Détail d'une partie du mur Vauban qui permet de comprendre le système de fermeture du pont enjambant l'Alzette – Album Finette, Archives de Vincennes.



Maquette reconstituant les aménagements pédagogiques permettant de découvrir le patrimoine fortifié du front du Pfaffenthal.



Vue sur la sortie de l'audiovisuel de la porte des Bons-Malades avec sa passerelle en verre et en métal au-dessus de la rue Saint-Mathieu.

APPROCHE SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

1. La recherche scientifique, un outil de la conservation du patrimoine fortifié

Les actions entreprises par le Service des Sites et Monuments nationaux (SSMN) pour l'étude et la connaissance des ouvrages fortifiés de Luxembourg s'inscrivent en amont du concept de valorisation patrimoniale. Cette étape préliminaire, indispensable à toute intervention utile et réussie de conservation de monuments, a pour conséquence de rendre lisibles les messages contenus dans le patrimoine. Cette démarche s'inscrit à Luxembourg dans une volonté pédagogique, adaptée aux attentes des visiteurs.

En dehors des approches techniques, esthétiques ou touristiques, la recherche scientifique (domaine des sciences humaines) engagée par le SSMN, a eu pour influence d'abord de nourrir et d'enrichir le projet intellectuel de base et ensuite d'approfondir la recherche, à contre-pied de tout ce qui avait été engagé jusqu'à présent. C'est en cela, que plusieurs ouvrages historiques furent découverts et intégrés au projet initial afin de l'enrichir.

Plusieurs recherches ont donc été engagées en direction des bibliothèques et des archives nationales du Grand-Duché puis en direction des centres étrangers dont les archives nationales de Vincennes en France.

Grâce aux travaux des historiens, le Service des Sites et Monuments a pu identifier et interpréter chaque caractéristique architecturale des ouvrages du circuit Vauban et surtout, l'esprit dans lesquels ils ont été conçus. Ce diagnostic a bien entendu été interprété selon une dimension chronologique et de développement spatial de la ville.

L'ensemble des documents, en grande partie issu de résultats de fouilles archéologiques, d'études d'anciens manuscrits et de rapports historiques, a eu pour conséquence de prendre conscience de la place incontournable des fortifications dans l'histoire de notre pays et de l'exceptionnelle valeur de notre patrimoine. Malheureusement, force est de constater qu'aujourd'hui, ces vestiges situés au sein d'un cadre bâti, aux priorités souvent économiques, n'exercent que faiblement leur fonction de mémoire et qui plus est, de culture ...

2. Approche pédagogique et didactique

En réalisant un programme audiovisuel à mi-chemin de l'itinéraire culturel Vauban, le Service des Sites et Monuments a souhaité attirer l'attention sur un aspect particulier de la ville de Luxembourg, celui de l'histoire du quartier du Pfaffenthal. Cette histoire se détourne momentanément de l'esprit architectural du parcours culturel et de l'histoire mouvementée du pays sous Vauban pour s'intéresser plus en détail à la vie quotidienne des hommes et des femmes qui ont vécu au Pfaffenthal.

C'est ainsi qu'après avoir scruté les assises antiques et médiévales de la ville basse du Pfaffenthal, qui deviendra l'un des berceaux de la ville de Luxembourg, on y découvre des gens, des anciens métiers et des paysages bien différents d'aujourd'hui.

Le spectacle audiovisuel, d'une durée de 14 minutes environ, sera situé au premier étage de la tour des Bons-Malades. Le langage passera par des images fortes, des bruitages et un commentaire qui fait appel à l'imagination des spectateurs entre une situation historique et une découverte aujourd'hui à travers le circuit Vauban.

Les touristes attendent à l'extérieur de la tour que la séance se termine. Un employé vient leur ouvrir, alors que de l'autre côté les spectateurs sortent de la précédente projection. Le reportage est diffusé en trois langues (anglais, français, allemand). Le choix de la langue appartient au plus grand nombre de touristes de même nationalité. La fin du reportage invite les visiteurs à poursuivre leur promenade historique vers le Musée de la Forteresse via les Forts Niedergrünwald et Obergrünwald. A leur tour, ils sortent de la projection par une passerelle aménagée en forme de chemin de ronde qui surplombe la rue Saint-Mathieu. Par son aspect contemporain et l'utilisation de matériaux comme le verre, le fer et le béton, la passerelle évite toute confusion entre les parties historiques et les parties reconstruites. Ce principe respecte ainsi les chartes internationales de Malte et de Venise sur la protection des Sites et Monuments.

Exemples de sauvegarde du patrimoine fortifié

1. Remise en valeur de la tour Vauban (porte d'Eich) au Pfaffenthal

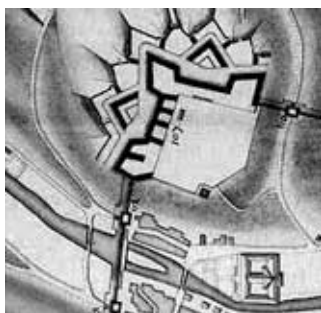


Cette prise de vue récente, prise à partir du fossé, témoigne du travail d'excavation qui a été réalisé entre 1996 et 1998. Le pont et la partie inférieure de la tour furent couverts par une couche de terre de 4,5 m. La nouvelle situation permet de voir les ouvrages militaires dans leurs dimensions réelles.



Le ravelin devant la porte fut reconstruit partiellement. Il abrite à présent la centrale des P & T avec 13.000 lignes téléphoniques.

2. Remise en valeur d'une partie du Fort Niedergrünewald



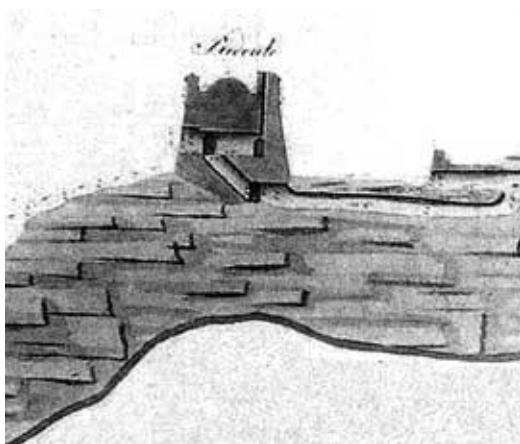
Représentation du Réduit historique du Fort du Niedergrünewald. Plan de 1732 – archives de Vincennes No E 7-1 AN –



Réduit du Fort du Niedergrünewald Photo prise avant 1857 – collection Bernard Wolff –



Réduit avant le démantèlement de 1867 – photo MNHA No 55205 –



Plan historique du réduit et de ses souterrains. Luxembourg, Profil No 4 zum Plan No 21.

Des documents de ce genre permettent une reconstruction fidèle dite „à l'identique“.



Résultat des fouilles entreprises entre 1997 et 1998. L'état des ruines correspond à la situation après le démantèlement de 1867.

Suivant l'avis des experts de l'UNESCO, la reconstruction partielle du réduit du Niedergrünewald est possible puisque la forme du toit peut très bien être identifiée sur différents documents, notamment sur les photos historiques. Par contre, la hauteur réelle ne peut être prouvée à quelques cm près. Pour marquer cette inconnue d'une part et pour laisser la vue aux touristes d'autre part, la partie sous la corniche restera libre.



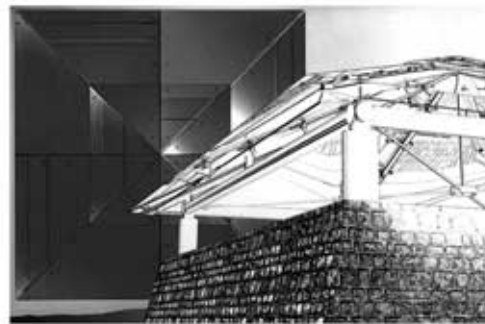
Réduit du Fort Niedergrünwald, retrouvé en 1998

A la suite du traité de Londres de 1867, la forteresse est démilitarisée et démantelée. Presque tous les ouvrages fortifiés furent détruits dans leur superstructure puis ensevelis sous un amas de terre et de pierres



Sauvegarde du réduit du Fort Niedergrünwald

L'identification et l'interprétation de ce patrimoine architectural sont aujourd'hui possibles grâce à la mise en valeur de ses embrasures à fusil, de son fossé et de son épaulement en gazon. A présent, l'ouvrage militaire est seulement reconstruit à 50%.



Suivant les recommandations des experts de l'UNESCO, Messieurs Jan Tanghe et Jean Barthélémy, il est indiqué de reconstruire la silhouette du fort à 80% tout en lui conférant une note contemporaine.

3. La redécouverte du ravelin du Fort Obergrünwald



... fut une grande surprise en 1997. L'ouvrage militaire couvert d'une épaisse couche de terre était dans un état de conservation approximatif. Grâce aux nombreux plans disponibles, sa reconstruction fidèle ne pose pas de problème.

La dimension et les caractéristiques architecturales spécifiques de la fortification Vauban à Luxembourg impliquent que celles-ci soient approchées avec toutes les précautions scientifiques et techniques nécessaires.

Cette démarche relève de l'étude historique, de la recherche archéologique, de la protection et de la restauration du patrimoine, du projet architectural et de la mise en tourisme.



La dimension des ouvrages fortifiés de Luxembourg est à prendre en compte à l'échelle d'un tourisme européen. Ces fortifications sont non seulement des espaces à voir, mais surtout des lieux à découvrir, des chemins à parcourir, des espaces à vivre.

Ouvrages militaires en ruine autour du Fort Thüngen



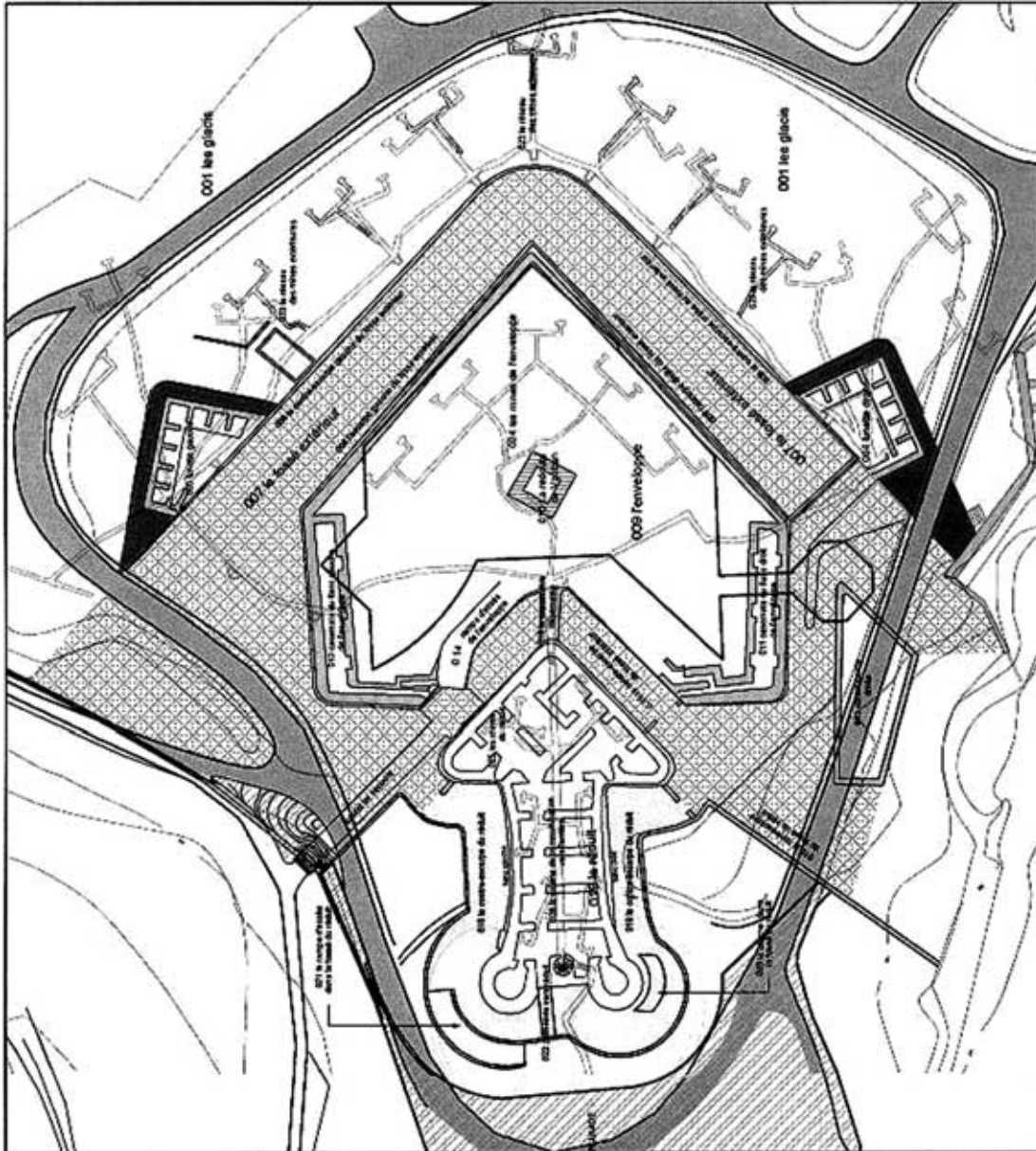
L'espace culturel, constitué du Musée d'Art Moderne et de la Forteresse, repose sur un site archéologique de grande valeur historique. Plusieurs courants de construction s'entremêlent en effet ici pour former un bel exemple de carrefour de cultures.

Aussi les alentours du Fort Thüngen et les ouvrages satellites qui l'entourent doivent-ils reposer sur une logique patrimoniale afin d'en comprendre la valeur stratigraphique. L'itinéraire culturel Vauban, dont le principe même est d'interpréter le patrimoine fortifié de Luxembourg – dans le temps et dans l'espace – permettra de souligner parfaitement cette particularité, si atypique et hors du commun du site.

Il nous semble plus approprié aujourd'hui, également pour des raisons d'organisation du chantier, d'intégrer la mise en valeur des alentours du Fort Thüngen, initialement prévue dans le projet de loi du Musée de la Forteresse, dans celui relatif à l'extension de l'itinéraire culturel Vauban.

La mise en valeur des vestiges devra se faire en concertation avec les paysagistes Desvigne & Danolki de Paris et l'Administration des Bâtiments publics.

Vestiges adjacents du Fort Thiengen



Inventaire Historique des alentours

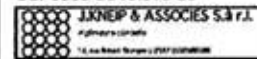
001 les Glacis
 002 le chemin couvert
 003 les traverses
 004 la lunette droite
 005 la lunette gauche
 006 la contre-escarpe du fossé extérieur
 007 le fossé extérieur
 008 l'escarpe du fossé extérieur
 009 l'enveloppe
 010 la redoute de Vauban
 011 la casemate du flanc droit de l'enveloppe
 012 la casemate du flanc gauche de l'enveloppe
 013 la contre-garde du flanc droit de l'enveloppe

014 la rampe d'accès de l'enveloppe
 015 la contre-escarpe du fossé intérieur
 016 la caponnière casematée
 017 les citernes du fossé intérieur
 018 la contre-escarpe du fossé du réduit
 019 le réduit
 020 la citerne dans le fossé droit du réduit
 021 la rampe d'accès dans le fossé du réduit
 022 le pont levais vers le réduit
 023 le réseau des mines extérieures
 024 les mines de l'enveloppe
 025 les mines du réduit
 026 la galerie de communication vers l'arrière

Plan réalisé par:



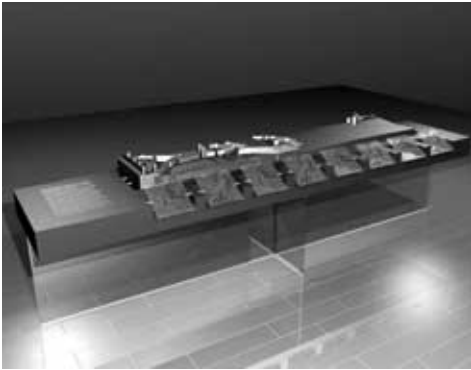
Sur base du relevé de



Et suivant les conseils
 en Archéologie de :

Monsieur Rob Wagner
 Musée National d'Histoire et d'Art

Mobilier et équipement interactif



Maquette en bronze et cimaise de présentation



Mobilier vertical multifonctionnel: Présentation d'objets originaux, de maquettes, de frises chronologiques, de cartes lumineuses, etc.

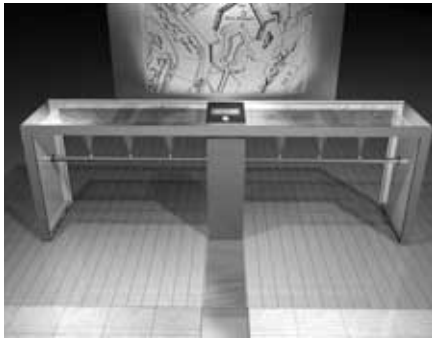
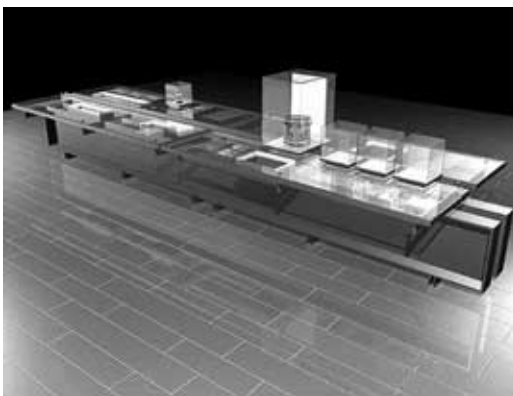


Table lumineuse avec projection de cartes sur écran géant



Chaises sonores avec lutrin de consultation



Mobilier horizontal multifonctionnel: cartes, textes, livres sonores, objets originaux, etc.



borne interactive

*

MUSEOGRAPHIE ET AUTRES AMENAGEMENTS

1) Les aménagements et les facteurs de succès du Musée de la Forteresse de Luxembourg

A l'heure où l'on parle de créer un véritable pôle culturel de renommée internationale sur le plateau du Kirchberg, il importe plus que jamais de s'interroger sur la portée et les enjeux du Musée de la Forteresse.

Nous avons déjà souligné en début d'exposé, le caractère exceptionnel du site fortifié de Luxembourg et signalé les répercussions de sa valorisation en termes d'image de marque, de développement touristique, de retombées économiques et d'impacts socioculturels. Sans pour autant nous étendre sur le sujet, il est indispensable d'avoir à l'esprit, la propension du Musée de la Forteresse à générer des mécanismes de croissance en tant que porte-drapeau d'un patrimoine touristique.

En dehors de ses effets dynamisants sur les acteurs socio-économiques du pays, le Musée de la Forteresse se positionne comme un outil essentiel de rassemblement populaire et comme un vecteur indispensable de diffusion de la culture. Dans ce cadre de réflexion, le programme muséologique a été construit selon une approche pédagogique visant à délivrer une information de qualité. La signification de la forteresse dans le temps et dans l'espace ainsi que la place de celle-ci dans l'affirmation d'une identité régionale, nationale et locale sont les thèmes porteurs du Musée de la Forteresse.

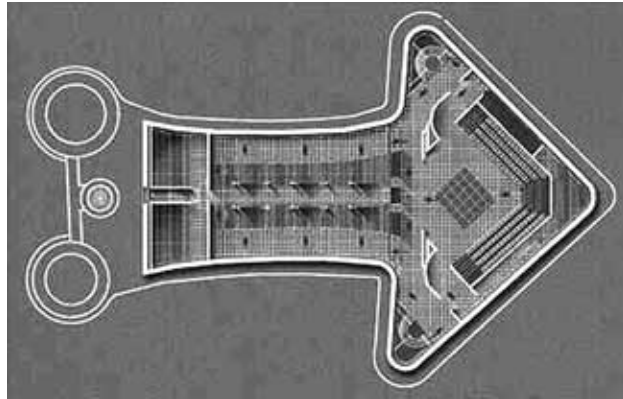
La difficulté consiste à adapter l'histoire pour la mettre à la portée d'un public hétéroclite non averti. Sans pour autant détailler l'ensemble du programme muséographique, nous souhaitons attirer l'attention des visiteurs sur le fait que notre histoire est étroitement liée à celle de la forteresse. Il suffit d'observer les vestiges fortifiés qui entourent la ville pour en être convaincu. Mais plus encore qu'un simple témoignage, nous souhaitons amener les visiteurs à s'interroger sur notre identité. Afin de mener à bien cette opération, prévue au premier étage du Musée, nous nous appuyerons sur l'exposition de 1989 intitulée „150 ans d'indépendance du Luxembourg“.

Dans cette perspective, il est du devoir et de la responsabilité du Musée de la Forteresse de porter un regard novateur sur le passé mais aussi, de préparer l'avenir de notre pays. Cette opération touchant l'ensemble des Luxembourgeois doit aboutir à la concrétisation d'une page de notre histoire, mais aussi de celle de la Grande Région et de l'Europe.

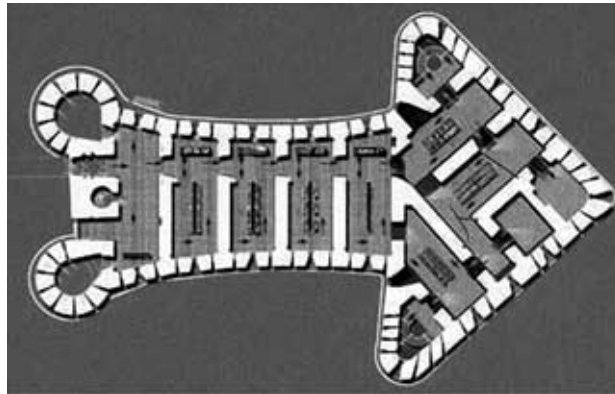
Cette réflexion sur les objectifs pédagogiques fixés par le musée, doit nous conduire à examiner les moyens à mettre en oeuvre. En effet l'aménagement du Musée, la muséographie et la technicité nécessaire auront une répercussion financière sur le coût de l'opération qu'il convient de mesurer.

Dans le but de donner au Musée une notoriété retentissante, la muséographie a été réalisée selon une approche interactive. En effet, il ne s'agit pas de communiquer passivement une information mais bien de délivrer un message au moyen de systèmes d'interprétation, parfois très sophistiqués, faisant appel à des techniques informatiques avancées. Par conséquent, plutôt que de fournir une simple explication monotone des collections, la communication vise davantage à stimuler la réflexion, la sensibilité et l'imagination. Cette combinaison d'approches variées, faisant une large place à la démonstration, la pédagogie et l'éveil, permet de se rapprocher du public.

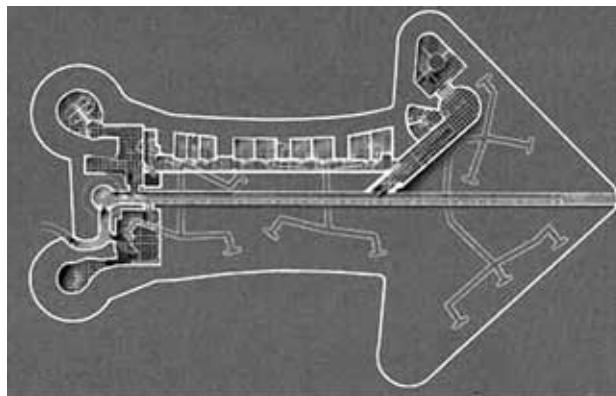
De plus, l'évolution actuelle des moyens de transmission de l'information permet de mieux prendre en compte le besoin de mise en mouvement de la muséographie que l'on ressent chez les consommateurs. Nous sommes aujourd'hui en mesure dans le Musée de la Forteresse de mettre sur pied des actions culturelles pluridisciplinaires et d'entrevoir une certaine flexibilité d'aménagement.



Plan niveau 1, avec plan relief et salle de spectacle audiovisuel sur l'identité culturelle luxembourgeoise



Plan rez-de-chaussée avec muséographie interactive



Plan niveaux -1 et -2, aménagement d'une galerie technique avec sortie de secours et escalier de communication

En conclusion, l'impact culturel, politique, touristique et économique du Musée de la Forteresse ne peut s'établir que s'il existe une réelle volonté d'impulsion et de dynamisation. Cette dynamique, génératrice de considération, de notoriété et de force d'attraction touristique, constituera une valeur ajoutée pour le Musée de la Forteresse et pour l'ensemble des activités économique-culturelles du pays.

2) Autres aménagements impondérables

Bien que le Musée de la Forteresse bénéficie d'une cote de popularité de plus en plus grandissante, il est important de souligner les difficultés d'aménagement rencontrées, notamment pour ce type de bâtiment atypique, en forme de flèche, construit de façon incurvée.

Contrairement à la majorité des musées d'histoire créés de toutes pièces, le Musée de la Forteresse de Luxembourg a la particularité d'être aménagé dans l'ancien fort historique „Thüngen“. La sauvegarde de l'intégrité historique du monument et les soins spéciaux nécessaires à sa conservation en compliquent l'aménagement. C'est ainsi que les réalisations de 1981 par la D. A. C. sous la direction de M. J. Kolz, ont dû être démolies dans un souci de véracité historique et de stabilité du bâtiment.

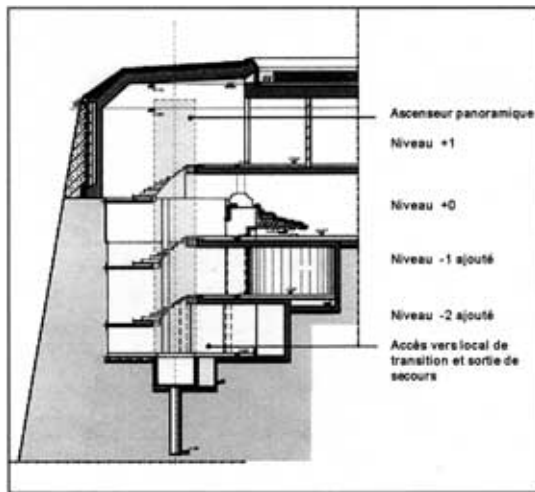
En outre, plusieurs facteurs impondérables d'ordre technique sont venus modifier le projet initial.

Ainsi, la sortie de secours initialement prévue ailleurs n'a pas été agréée par les services de sécurité. Il a donc fallu creuser sous le bâtiment et sous la chaussée pour aménager une échappatoire de sécurité en béton. Cela a bien entendu affecté l'intérieur du bâtiment et occasionné des modifications d'aménagement notamment dans tout l'espace gauche de la flèche et dans les voies de desserte vers la sortie de secours.

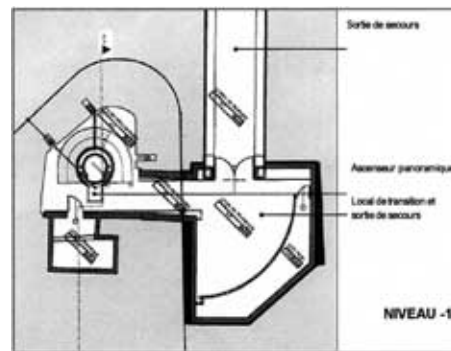
En raison du manque d'espace pour les locaux techniques, un troisième niveau a été excavé sur toute la longueur du musée. Ce niveau supplémentaire, réalisé sous le rez-de-chaussée, a permis non seulement de créer des salles techniques et des réserves indispensables mais a octroyé un degré de sécurité supplémentaire au musée en constituant une nouvelle échappatoire. De ce fait, si l'on tient compte de la sortie de secours dans l'orillon gauche, ce sont deux niveaux supplémentaires qui ont été rajoutés. Il a donc fallu aménager un ascenseur.

Au premier étage, en raison des difficultés d'intégration du grand plan relief de Luxembourg et de sa technicité d'animation qui l'entoure, le volume et la structure de la salle de spectacle audiovisuel ont été en partie modifiés. Nous rappelons pour mémoire que cet audiovisuel, qui repose sur la maquette de Luxembourg, témoigne de l'histoire de notre pays dans une atmosphère dynamique et spectaculaire. La charge émotionnelle des effets spéciaux de la maquette, a pour effet de produire une vive impression sur le public.

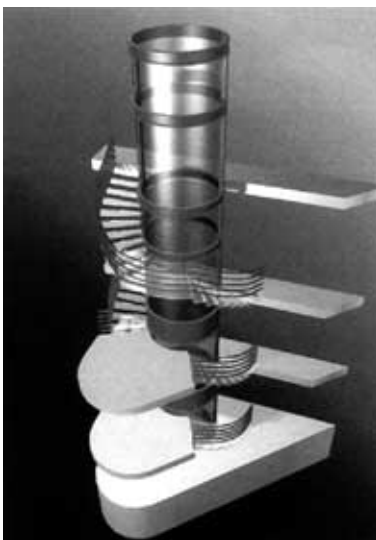
Les exemples précédemment cités ne dressent pas l'inventaire exhaustif des imprévus. D'une manière plus générale, les aménagements nécessités par les normes de sécurité, en particulier celles concernant les personnes à mobilité réduite, les normes de flux touristique, notamment l'aménagement des fossés pédestres entre les deux musées ou les normes de l'aménagement muséographique, comme pour les problèmes d'acoustique dans le musée, constituent tous des éléments nouveaux apparus lors de l'aménagement.



*Coupe vertical des quatre étages du Musée de la Forteresse
En jaune, les niveaux inférieurs supplémentaires réservés aux locaux techniques et accès vers la sortie de secours*



*Normes de sécurité
Sortie de secours, local de transition et ascenseur*

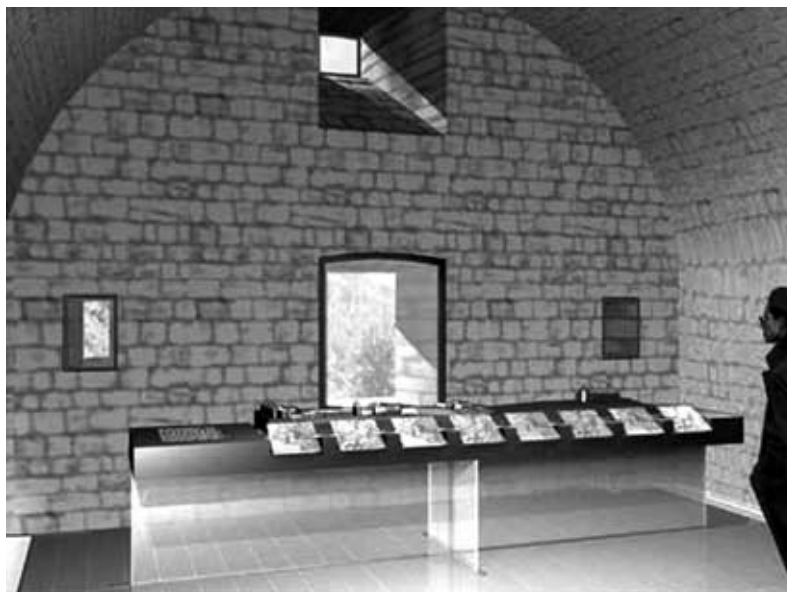


Escalier et ascenseur permettant l'accès aux quatre niveaux

3) Conclusion

Les études réalisées sur le Musée de la Forteresse nous ont convaincus qu'il fallait aller vers un programme plus ambitieux et plus dynamique afin de toucher un public aussi vaste que possible et afin de démanteler les quelques barrières psychologiques encore existantes qui freinent la fréquentation des musées historiques.

En réponse à cette problématique, nous avons cherché à optimiser le propos historique en soulignant les particularités de notre culture liées à celles de la forteresse, nous avons intégré dans la muséographie des actions d'éveil afin de renforcer la valeur pédagogique du musée et enfin, nous avons dynamisé et diversifié les supports d'information afin de développer une force d'attractivité touristique.



Interaction des techniques muséographiques et de l'architecture historique



Dimensions touristiques et pédagogiques du Musée de la Forteresse

*

COMMENTAIRE DES ARTICLES

Mise en valeur des ouvrages militaires le long du Circuit Vauban

Ad article 1er

Secteur I: Aménagement de l'escarpe/contrescarpe entre l'ancien bastion Berlaimont et la porte d'Eich

Cet espace configure les limites des constructions de Vauban au Pfaffenthal. Elles restituent les grands travaux de l'ingénieur dans son contexte spatial (délimitation du Pfaffenthal au XVIIème siècle), technique (visualisation d'un front bastionné continu) et socio-économique (développement intra-muros de la ville basse jusqu'au XIXème siècle). Des recherches préliminaires sont nécessaires.

Secteur II: Aménagement de l'ouvrage historique de la porte des Bons-Malades vers la montée du Fort Niedergrünewald

Cet espace particulièrement important du fait de sa symbolique historique (les portes pour Vauban jouent un rôle ostentatoire, économique et défensif) donne le ton du voyage dans le temps et dans l'espace. Les visiteurs sont introduits ici à l'histoire du Pfaffenthal puis à celle du Grand-Duché et de ses habitants.

Secteur III: Aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrünewald

Cet emplacement, aujourd'hui recouvert d'une abondante végétation était à l'origine occupé d'un important ouvrage à couronne du XVIIème siècle. Il n'existe à l'heure actuelle aucun autre patrimoine de ce genre dans tout le pays. En dehors de l'aspect exceptionnel du monument, l'aménagement du site octroie une vue panoramique d'une rare beauté sur l'ensemble de la vallée ainsi que les sites classés patrimoine mondial par l'UNESCO.

Secteur IV: Aménagement de la courtine de la vallée de la Hiel jusqu'au Fort Obergrünewald, alentours du Fort Thüngen

Les hauteurs du Parc et le Fort Obergrünewald sont considérés comme des lieux de mémoire unique. Le ravelin du fort est à ce titre marqué d'une stèle 2000 symbolisant les héritages culturels luxembourgeois ainsi que la nécessité de diffuser la culture. En dehors de l'intérêt historique de l'Obergrünewald, le fort prolonge les grands travaux d'aménagement culturels menés par le gouvernement sur le plateau du Parc et du Kirchberg. Ainsi, les douves, escarpes, contrescarpes et lunettes situées entre le long du réduit et de l'enveloppe du Fort Thüngen méritent surtout dans le contexte des nouveaux musées „forteresse“ et „art moderne“, une mise en valeur adéquate.

Secteur V: Muséographie et aménagements supplémentaires du Musée de la Forteresse

Il s'agit d'être particulièrement attentif à la muséographie du Fort Thüngen dans la mesure où cette dernière représentera l'emblème touristique du site. Ce secteur présente une combinaison attractive du patrimoine fortifié de Luxembourg et de l'histoire de notre pays. La maquette de la ville, partie intégrante d'un grand spectacle audiovisuel, constitue le point d'orgue de cette animation. La création d'un département, situé derrière le spectacle audiovisuel, traitant l'identité luxembourgeoise en rapport avec la forteresse soutiendra cette thématique.

*

FICHE FINANCIERE

Devis estimatif sommaire par secteur

Ad article 2

<i>Secteurs</i>	<i>Subdivision par site et ouvrage</i>	<i>Nouveau projet de loi (€ TTC)</i>
I-1	<i>Demi-caponnière et courtine</i> (Recherches entre Porte d'Eich et Limpertsberg)	125.000,00
I-2	<i>Porte d'Eich et Fortifications</i> (Travaux restants à exécuter)	89.250,00
II-3	<i>Alentours Porte Bons-Malades</i> (Entre Porte des Bons-Malades et l'Alzette y compris audiovisuel)	502.250,00
II-4	<i>Escarpe et contrescarpe</i> (Vers Fort Niedergrünewald)	1.239.500,00
III-5	<i>Plateau Fort Niedergrünewald</i> (Recherches bastion gauche)	125.000,00
III-6	<i>Réduit Niedergrünewald</i> (Travaux restants à exécuter)	217.500,00
IV-7	<i>Courtine „An der Hiel“</i> (Recherches archéologiques préliminaires)	50.000,00
IV-8	<i>Fort Obergrünewald et Alentours Fort Thüngen</i> (Mise en valeur resp. reconstruction des vestiges)	5.197.500,00
V-9	<i>Muséographie du Musée de la Forteresse</i> (Aménagement des niveaux -1 et -2)	3.239.500,66
Total Travaux – TTC €		10.785.500,66
Total Etudes I à IV – TTC €		949.000,00
Total Etudes V – TTC €		2.294.750,35
Total général TTC – Projet de loi €		14.029.251,01
Total général TTC – Projet de Loi Luf		565.938.583,00

Service Central des Imprimés de l'Etat

4949/01

N° 4949¹**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI**relatif à l'extension de l'itinéraire culturel Vauban, à la muséographie et
à l'aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse**

* * *

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

(20.12.2002)

Le projet de loi susmentionné a été transmis pour avis au Conseil d'Etat par une dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, en date du 15 mai 2002.

Le projet, élaboré par la ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, était accompagné d'un exposé des motifs et d'un commentaire des articles.

L'autorisation demandée est exigée en conformité avec l'article 99 de la Constitution.

Comme par ailleurs les dispositions du présent projet de loi sont susceptibles de grever le budget, le Conseil d'Etat se doit de renvoyer à l'article 79 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, qui dispose que de tels projets sont obligatoirement accompagnés d'une fiche financière, avisée par le ministre du Budget. Ce document fait défaut.

*

Le projet de loi sous examen a pour objet l'extension du circuit Vauban qui, ensemble avec le circuit Wenzel, constitue l'un des attraits touristiques et culturels de la Ville de Luxembourg. Et l'exposé des motifs de constater que „les postes attribués au patrimoine Vauban ne sont plus adaptés à la réalité du terrain“. Et les auteurs de leur part de concéder que „si on peut s'étonner de l'envergure de ce projet“, le bien-fondé, les critères et les arguments en faveur de l'extension du circuit Vauban et du Musée de la Forteresse sont multiples. Ainsi les fortifications constituent-elles un atout touristique par excellence pour la Ville de Luxembourg, dont le circuit Vauban, circuit urbain pédagogique, reproduira ce que fut la vie dans l'une des principales places fortes de l'Europe, appelée „Gibraltar du Nord“. Il s'agit d'une illustration concrète du passé historique de la capitale démontrant comment un petit pays comme le Luxembourg a réussi à survivre et à conserver ses racines malgré les nombreuses occupations étrangères.

L'aménagement, voire l'extension du circuit Vauban est une occasion unique d'une revalorisation urbaine du quartier du Pfaffenthal notamment. D'autre part, par le nombre toujours croissant des visiteurs des circuits Wenzel et Vauban surtout, le projet sous examen fournit une contribution appréciable à l'économie luxembourgeoise.

Le projet sous examen prévoit donc la restauration, la reconstruction partielle et la remise en valeur de certains vestiges de la forteresse situés en majeure partie dans le faubourg du Pfaffenthal. Les dépenses occasionnées par ces travaux sont arrêtées à la somme de 14.029.251,01 euros (environ 566 millions de LUF).

Le Conseil d'Etat, tout en approuvant en principe une remise en valeur de certains vestiges de la forteresse de Luxembourg, se demande cependant si certains des travaux envisagés sont absolument indispensables à la lecture de l'histoire du pays. Le projet prévoit ainsi la reconstruction du Fort Obergrünwald. De tels travaux devraient, d'après le Conseil d'Etat, au moins être sujets à discussion dans le cadre d'une restauration bien conçue.

*

La loi du 17 février 1997 relative à l'installation d'un Musée de la Forteresse de Luxembourg dans le réduit du Fort Thüngen a autorisé le Gouvernement à faire procéder aux travaux nécessaires y relatifs. Les dépenses prévues étaient de l'ordre de 665.500.000.- LUF et imputables sur le Fonds pour les monuments historiques. Le Conseil d'Etat, tout en renvoyant à son avis du 12 juillet 1996 et au mémorandum du 9 août 1996 (*cf doc. parl. No 4191 et 4191¹, 4192¹, sess. ord. 1995-1996*), tient à préciser que ce projet prévoyait l'aménagement du rez-de-chaussée, du 1er étage ainsi que des supports muséologiques, des équipements techniques, des équipements mobiliers spécifiques et des alentours (mur et fossé).

Le projet sous examen prévoit pour la muséographie et les aménagements supplémentaires du Musée de la Forteresse une somme de 3.239.500.- euros. D'après les auteurs, „plusieurs facteurs impondérables d'ordre technique sont venus modifier le projet initial“. Il s'agit de la sortie de secours initialement prévue ailleurs mais non agréée par les services de sécurité, d'une part, et, d'autre part, des locaux techniques aménagés dans un troisième niveau nouvellement excavé et du réaménagement de la salle de spectacle audiovisuel trop petite pour accueillir le grand plan relief de Luxembourg.

Aussi le Conseil d'Etat espère-t-il que les dépenses actuellement prévues sont correctement évaluées puisque, d'après les mêmes auteurs, ces exemples „ne dressent pas l'inventaire exhaustif des imprévus“.

*

La loi du 29 juillet 1993 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg a autorisé le Gouvernement à procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur de certains vestiges de la ville fortifiée de Luxembourg. Il s'agissait de travaux s'établissant sur une période de six ans et concernant les parties situées au faubourg du Grund, allant du rocher du „Bock“ jusqu'au plateau du Rham et du Bisserwee à la rue St-Ulric, appelée „Ecluse du Grund“ ainsi que de la partie située au Pfaffenthal, allant de la rue Laurent-Menager jusqu'au Fort Niedergrünwald.

Les dépenses occasionnées par ces travaux étaient arrêtées à la somme de 270 millions de LUF.

*

D'après le projet de loi sous examen, les travaux en question sont établis sur une période de cinq ans. Le Conseil d'Etat, en se référant à la loi du 29 juillet 1993 précitée, est à se demander s'il y aura encore à l'avenir des programmes de restauration, de reconstruction et de remise en valeur supplémentaires d'autres vestiges de la forteresse de Luxembourg alors que les dépenses y investies jusqu'à ce jour sont assez substantielles.

*

EXAMEN DES ARTICLES

Intitulé

Le Conseil d'Etat recommande de prendre pour modèle la loi du 29 juillet 1993 et de libeller l'intitulé comme suit:

„Projet de loi relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg“.

En effet, l'article 1er précise les vestiges faisant l'objet des travaux de construction, de reconstruction et d'aménagement couverts par le projet de loi sous examen.

Article 1er

Le Conseil d'Etat propose une modification d'ordre rédactionnel, le Gouvernement ne procédant pas lui-même aux travaux projetés. De même, il se demande s'il ne faut pas remplacer le terme de „recherche“ par celui de „fouilles“.

Quant à la reconstruction du Fort Obergrünwald, le Conseil d'Etat renvoie à ses observations générales.

L'article se lira donc comme suit:

„**Art. 1er.** Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur des vestiges suivants de la forteresse de Luxembourg:

- fouilles et consolidation d’une partie de l’escarpe/contrescarpe entre l’ancien bastion Berlaimont et la Porte d’Eich;
- aménagement de l’ouvrage historique de la Porte des Bons-Malades vers la montée du Fort Niedergrünewald;
- aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrünewald;
- fouilles et aménagement partiel de la courtine de la vallée de la „Hiel“ jusqu’au Fort Obergrünewald;
- reconstruction du Fort Obergrünewald;
- mise en valeur des ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen;
- muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.“

Article 2

Le Conseil d’Etat recommande de procéder par chiffre arrondi quant au montant libellé en l’espèce. L’article se lira donc comme suit:

„**Art. 2.** Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 14.029.251 euros. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l’indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées, ce montant étant adapté semestriellement en fonction de la variation de l’indice des prix de la construction précité.“

Le Conseil d’Etat propose un nouvel article 3 qui se lira comme suit:

„**Art. 3.** L’ensemble des travaux couverts par la présente loi est établi sur une période de cinq ans. Les dépenses y afférentes sont imputables sur le Fonds pour les monuments historiques.“

Ainsi délibéré en séance plénière, le 20 décembre 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

Service Central des Imprimés de l'Etat

4949/02

N° 4949²**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI**relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties
de la forteresse de Luxembourg**

* * *

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(24.3.2003)

La Commission se compose de: Mme Nelly STEIN, Présidente; M. Claude WISELER, Rapporteur; Mme Simone BEISSEL, M. Ben FAYOT, M. Robert GARCIA, M. Fernand GREISEN, M. Norbert HAUPERT, M. Alexandre KRIEPS, Mme Lydia MUTSCH, M. Marco SCHROELL et M. Fred SUNNEN, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le 14 mai 2002, Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des Députés. Le projet était accompagné d'un exposé des motifs et d'un devis estimatif sommaire par secteur.

La Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Monsieur Claude Wiseler comme rapporteur. Au cours de la réunion du 23 janvier 2003, la Commission a procédé à l'analyse du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat, qui est intervenu le 20 décembre 2002.

Le rapport écrit de la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a été présenté et adopté dans la réunion du 24 mars 2003.

*

II. OBJET DE LA LOI

Le projet de loi sous rubrique prévoit d'une part l'aménagement, voire l'extension du circuit Vauban, et d'autre part, des aménagements supplémentaires du Musée de la Forteresse et de la muséographie.

Le circuit Vauban constitue, ensemble avec le Circuit Wenzel, l'un des attraits touristiques et culturels de la Ville de Luxembourg et du pays tout court. L'itinéraire parcourt les quartiers historiques de la ville dans le but de faire découvrir au visiteur les points d'importance stratégique d'une des forteresses les plus imposantes de l'Europe. Il passe par de vieilles portes de ville, traverse de sombres casemates, franchit d'élégants ponts fortifiés et visite plusieurs ponts et bastions. Le circuit porte le nom de Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707), l'illustre commissaire des fortifications sous le règne de Louis XIV. Désigné dès l'âge de vingt-deux ans ingénieur militaire responsable des fortifications, Vauban créa une cinquantaine de forteresses et est intervenu sur un nombre appréciable de places fortifiées. Les visiteurs découvrent les sites témoignant du passé militaire de Luxembourg, sentent le charme originel de la ville basse du Pfaffenthal et jouissent depuis les hauteurs fortifiées des vues panoramiques impressionnantes sur la ville qui, aménagée en place forte fédérale lors de la présence prussienne, était considérée comme inexpugnable jusqu'à son démantèlement.

Malgré le démantèlement de la forteresse dans sa quasi-totalité à partir de 1867, les reconstructions et les adjonctions de forts, de redoutes et de casernes que Vauban entreprit d'édifier entre 1685 et 1688 à l'aide de 3.000 ouvriers, conféraient à la ville le cachet particulier qu'elle garde jusqu'à nos jours. En 1994, la vieille ville et une partie des ouvrages fortifiés furent inscrites à la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les travaux prévoient donc la restauration, la reconstruction partielle et la remise en valeur de certains vestiges de la forteresse situés en majeure partie dans le faubourg du Pfaffenthal. Il ne fait aucun doute que l'aménagement, voire l'extension du circuit Vauban est une occasion unique pour revaloriser le quartier du Pfaffenthal. Les coûts des travaux relatifs au Circuit Vauban sont fixés à une somme de 14.029.251,1 euros, imputable sur le Fonds pour les Monuments historiques.

En ce qui concerne les travaux relatifs au Musée de la Forteresse et à la muséographie, les auteurs du projet de loi jugent „utile de présenter les alentours du Fort Thüngen – afin de les rendre plus explicites – et de renforcer la muséographie selon une approche plus réaliste, plus sophistiquée et plus pédagogique“. Dans cette optique, les travaux concernent avant tout la sortie de secours initialement prévue ailleurs mais non agréée par les services de sécurité, ainsi que des locaux techniques aménagés dans un troisième niveau nouvellement excavé. La maquette mise à disposition par la Ville de Luxembourg a par ailleurs nécessité un réaménagement de la salle de spectacle audiovisuel.

Quant à l'envergure de l'entièreté des travaux qui s'étendront sur une période de 5 ans, les auteurs du projet tiennent à souligner, qu'il est prévu de terminer, d'ici l'année 2003/2004 les alentours et le réduit du Fort Thüngen, le Fort Obergrünewald, mais aussi l'aménagement de la tour des Bons-Malades, située rue St-Mathieu, et la passerelle qui relie la tour à l'escarpe menant à la porte du chemin de fer. De plus, le reste du circuit Vauban, c'est-à-dire les chantiers du Niedergrünewald, la porte de la Hiel ainsi que tout le périmètre qui s'étend du versant nord de la côte d'Eich jusqu'à l'escarpe et la contrescarpe de l'ancien Fort Berlaumont, fera l'objet d'une mise en valeur entre 2004 et 2007.

*

III. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, tout en approuvant le principe d'une remise en valeur de certains vestiges de la forteresse de Luxembourg, se demande cependant si certains des travaux envisagés sont absolument indispensables à la lecture de l'histoire du pays. Le projet prévoit ainsi la reconstruction du Fort Obergrünewald. De tels travaux devraient, d'après le Conseil d'Etat, au moins être sujets à discussion dans le cadre d'une restauration bien conçue.

La Haute Corporation espère en outre que les dépenses actuellement prévues pour les travaux relatifs à la muséographie et les aménagements supplémentaires du Musée de la Forteresse soient correctement évalués puisque, d'après les mêmes auteurs, ces exemples „ne dressent pas l'inventaire exhaustif des imprévus“.

D'après le projet de loi sous examen, les travaux en question sont établis sur une période de cinq ans. Le Conseil d'Etat, en se référant à la loi du 29 juillet 1993 précitée, est à se demander s'il y aura encore à l'avenir des programmes de restauration, de reconstruction et de remise en valeur supplémentaires d'autres vestiges de la forteresse de Luxembourg alors que les dépenses y investies jusqu'à ce jour sont assez substantielles.

Pour rappel, la loi du 29 juillet 1993 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg a autorisé le Gouvernement à procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur de certains vestiges de la ville fortifiée de Luxembourg. Il s'agissait de travaux s'établissant sur une période de six ans et concernant les parties situées au faubourg du Grund, allant du rocher du „Bock“ jusqu'au plateau du Rham et du Bisserwee à la rue St-Ulric, appelée „Ecluse du Grund“ ainsi que de la partie située au Pfaffenthal, allant de la rue Laurent-Menager jusqu'au Fort Niedergrünewald.

*

IV. LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Les discussions au sein de la Commission ont essentiellement porté sur la question également soulevée par le Conseil d'Etat relative à l'opportunité de reconstruire le Fort Obergrünewald. Le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture précise que ledit objet sera le seul Fort qui sera reconstruit comme exemple pour faire comprendre au grand public et aux touristes ce qu'a été l'importance de la forteresse pour le Luxembourg. Par ailleurs, les parties concernées par le présent projet de loi ne recouvrent que 2,17% de la surface de l'ancienne forteresse. Ces travaux ainsi que les parties de la forteresse déjà aménagées permettront de présenter une illustration complète de ce qu'a pu être la forteresse de Luxembourg. Il n'est pas prévu de continuer les fouilles et d'aménager des parties supplémentaires de l'ancienne forteresse.

Il est en outre à préciser que le Service des Sites et Monuments a effectué des sondages auprès des visiteurs de la forteresse qui ont permis de conclure qu'un très grand nombre de touristes visiteront l'itinéraire Vauban et le Musée de la Forteresse qui fera partie intégrante de l'itinéraire. Etant donné que l'entrée au Musée sera payante, il n'est pas exclu qu'il y aura des revenus importants. En conclusion, la majorité de la commission est d'avis que la présente loi permettra de compléter de façon utile l'illustration d'une partie importante de notre histoire nationale.

La Commission a également abordé la question de la gestion du Musée de la Forteresse. La Commission est informée que le Gouvernement a préparé un règlement grand-ducal qui fera du Musée de la Forteresse, selon l'article 3 de la loi du 28 décembre 1988 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat, une section du Service des Sites et Monuments nationaux, à l'exemple du Centre national de la littérature de Mersch. Un comité composé d'historiens, d'experts et de fonctionnaires sera chargé d'accompagner le projet.

*

V. COMMENTAIRE DES ARTICLES

Intitulé

Le Conseil d'Etat recommande de prendre pour modèle la loi du 29 juillet 1993 et de libeller l'intitulé comme suit:

„Projet de loi relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg“

En effet, l'article 1er précise les vestiges faisant l'objet des travaux de construction, de reconstruction et d'aménagement couverts par le projet de loi sous examen.

La Commission se rallie au Conseil d'Etat.

Article 1er

Le Conseil d'Etat propose une modification d'ordre rédactionnel, le Gouvernement ne procédant pas lui-même aux travaux projetés. De même, il se demande s'il ne faut pas remplacer le terme de „recherche“ par celui de „fouilles“.

La Commission se rallie au texte proposé par le Conseil d'Etat, qui se lit dès lors comme suit:

„Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur des vestiges suivants de la forteresse de Luxembourg:

- fouilles et consolidation d'une partie de l'escarpe/contrescarpe entre l'ancien bastion Berlainmont et la Porte d'Eich;*
- aménagement de l'ouvrage historique de la Porte des Bons-Malades vers la montée du Fort Niedergrünewald;*
- aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrünewald;*
- fouilles et aménagement partiel de la courtine de la vallée de la „Hiel“ jusqu'au Fort Obergrünewald;*
- reconstruction du Fort Obergrünewald;*
- mise en valeur des ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen;*
- muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.“*

Article 2

Le Conseil d'Etat recommande de procéder par chiffre arrondi quant au montant libellé en l'espèce. La Commission se rallie au texte proposé par le Conseil d'Etat, qui se lit dès lors comme suit:

„Art. 2.– *Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 14.029.251 euros. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées, ce montant étant adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.*“

Le Conseil d'Etat propose un nouvel article 3 qui se lira comme suit:

„Art. 3.– *L'ensemble des travaux couverts par la présente loi est établi sur une période de cinq ans. Les dépenses y afférentes sont imputables sur le Fonds pour les monuments historiques.*“

La Commission se rallie au Conseil d'Etat.

*

**VI. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

La Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture reconnaît l'utilité du présent projet de loi pour la conservation et la remise en valeur du patrimoine national. C'est la raison pour laquelle elle propose à la Chambre des Députés de voter le présent projet dans la teneur suivante:

**„PROJET DE LOI
relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties
de la forteresse de Luxembourg**

Art. 1er.– Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur des vestiges suivants de la forteresse de Luxembourg:

- fouilles et consolidation d'une partie de l'escarpe/contrescarpe entre l'ancien bastion Berlaimont et la Porte d'Eich;
- aménagement de l'ouvrage historique de la Porte des Bons-Malades vers la montée du Fort Niedergrünewald;
- aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrünewald;
- fouilles et aménagement partiel de la courtine de la vallée de la „Hiel“ jusqu'au Fort Obergrünewald;
- reconstruction du Fort Obergrünewald;
- mise en valeur des ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen;
- muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 14.029.251 euros. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées, ce montant étant adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.– L'ensemble des travaux couverts par la présente loi est établi sur une période de cinq ans. Les dépenses y afférentes sont imputables sur le Fonds pour les monuments historiques.“

Luxembourg, le 24 mars 2003

Le Rapporteur,
Claude WISELER

La Présidente de la Commission,
Nelly STEIN

4949/03

N° 4949³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOIrelative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties
de la forteresse de Luxembourg

* * *

FICHE FINANCIERE

(2.4.2003)

1. BESOINS EN PERSONNEL

- 1 conservateur
- 2 employés de la carrière S (chargés de recherches)
- 1 assistant scientifique
- 1 rédacteur (secrétariat)
- 2 expéditionnaires techniques
- 5 employés de la carrière B1 (surveillants)
- 2 artisans

*

2. PREMIERE ESTIMATION DES FRAIS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT**2.1. Estimation des dépenses**

– Frais de personnel	700.000.– €
– Frais de fonctionnement	
+ trois expositions temporaires	200.000.– €
+ colloques, séminaires	100.000.– €
+ publicité, frais de bureau	40.000.– €
+ frais de maintenance technique	50.000.– €
+ achat de plans et de documentation	50.000.– €
+ fluides (eau, électricité chauffage)	36.000.– €
+ formation et représentation	20.000.– €
Total Dépenses	1.196.000.– €

2.2. Estimation des recettes

- 50.000 visiteurs à 3.- €	150.000.- €
- Produits	75.000.- €
- Locations	25.000.- €
Total Recettes	250.000.- €

4949/04

N° 4949⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

**relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties
de la forteresse de Luxembourg**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(4.4.2003)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 3 avril 2003 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties
de la forteresse de Luxembourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 3 avril 2003 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 20 décembre 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 4 avril 2003.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président ff.,
Pierre MORES

Service Central des Imprimés de l'Etat

Document écrit de dépôt

1

Robert Garcia
député

Motion (4949 Vauban-Disney, 03.04.2003)

La Chambre des députés et des députées,

- considérant que des projets de loi portant sur des investissements publics dans des infrastructures culturelles sont susceptibles d'entraîner, au-delà des frais d'investissement faisant partie du projet de loi, des frais d'entretien, de gestion et de fonctionnement ultérieurs qui risquent de grever le budget de l'Etat,

- consciente du fait que ces frais de gestion et de fonctionnement ultérieurs ne peuvent être chiffrés avec exactitude, mais que pour le moins les députées et députés devraient disposer des mêmes estimations que celles fournies au ministre du trésor et du budget,

- considérant que l'article 79.(1) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat préconise que

«lorsque des projets ou propositions de loi, des projets d'amendement d'initiative parlementaire ou ministérielle ainsi que des projets de règlement comportent des dispositions dont l'application est susceptible de grever le budget, ils sont obligatoirement accompagnés d'un exposé des recettes et des dépenses nouvelles ou des modifications de recettes et de dépenses à prévoir au budget. Cet exposé comprend une fiche financière renseignant sur l'impact budgétaire prévisible à court, moyen et long terme. La fiche financière doit comporter tous les renseignements permettant d'identifier la nature et la durée des dépenses proposées, leur impact sur les dépenses de fonctionnement et de personnel».

- considérant que dans ces conditions l'information du législateur ne peut pas se limiter à une information de la part du ministre du trésor et du budget, mais que la fiche financière citée doit obligatoirement accompagner le projet de loi à être traité par la commission parlementaire compétente,

invite le gouvernement

- à joindre à tout projet de loi susceptible de grever le budget de l'Etat une fiche financière renseignant sur l'impact budgétaire prévisible à court, moyen et long terme, suivant les dispositions de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, et à veiller que cette fiche financière soit à la disposition des députées et députés dès le dépôt du projet à la Chambre.

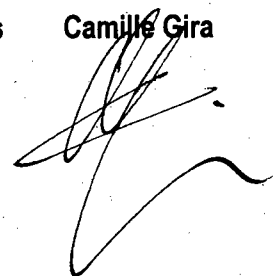
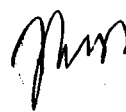
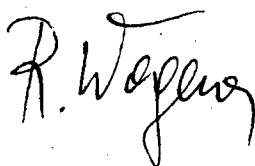
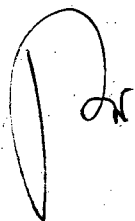
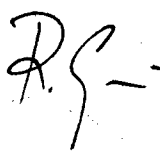
Robert Garcia

François Bausch

Renée Wagener

Jean Huss

Camille Gira



Document écrit de dépôt

Motion

La Chambre des Députés,

- considérant que des projets de loi portant sur des investissements publics dans des infrastructures culturelles sont susceptibles d'entraîner, au-delà des frais d'investissement faisant partie du projet de loi, des frais d'entretien, de gestion et de fonctionnement ultérieurs qui risquent de grever le budget de l'Etat,

- consciente du fait que ces frais de gestion et de fonctionnement ultérieurs ne peuvent être chiffrés avec exactitude, mais que pour le moins les députées et députés devraient disposer des mêmes estimations que celles fournies au ministre du trésor et du budget,

- considérant que l'article 79.(1) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat préconise que

«lorsque des projets ou propositions de loi, des projets d'amendement d'initiative parlementaire ou ministérielle ainsi que des projets de règlement comportent des dispositions dont l'application est susceptible de grever le budget, ils sont obligatoirement accompagnés d'un exposé des recettes et des dépenses nouvelles ou des modifications de recettes et de dépenses à prévoir au budget. Cet exposé comprend une fiche financière renseignant sur l'impact budgétaire prévisible à court, moyen et long terme. La fiche financière doit comporter tous les renseignements permettant d'identifier la nature et la durée des dépenses proposées, leur impact sur les dépenses de fonctionnement et de personnel».

invite le gouvernement

- à joindre à tout projet de loi susceptible de grever le budget de l'Etat une fiche financière renseignant sur l'impact budgétaire prévisible à court, moyen et long terme, suivant les dispositions de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, et à veiller que cette fiche financière soit à la disposition des députées et députés au plus tard avant l'adoption du rapport

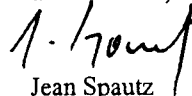
Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 3 avril 2003

Le Secrétaire général,



Claude Frieseisen

Le Président,



Jean Spautz

4949,5024,5063

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DE LEGISLATION

A — N° 64

14 mai 2003

Sommaire

Loi du 14 avril 2003 relative à l'adaptation budgétaire du projet d'extension du Lycée Technique des Arts et Métiers à Luxembourg-Limpertsberg	page 1070
Loi du 25 avril 2003 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg	1070
Loi du 25 avril 2003 modifiant	
1) la loi du 19 avril 1996 autorisant le Gouvernement à participer comme membre fondateur, à accorder une aide financière annuelle à la «Fondation Henri Pensis» et modifiant la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;	
2) la loi du 9 janvier 1998 portant transposition de la directive 93/7/CEE du 15 mars 1993 relative à la restitution des biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre de l'Union Européenne et transposition de la directive 2001/38/CE du 5 juin 2001 modifiant la directive prémentionnée;	
3) la loi du 24 juillet 2001 portant création d'un établissement public nommé «Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster»	1071

Loi du 14 avril 2003 relative à l'adaptation budgétaire du projet d'extension du Lycée Technique des Arts et Métiers à Luxembourg-Limpertsberg.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 25 février 2003 et celle du Conseil d'Etat du 25 mars 2003 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}.- Le Gouvernement est autorisé à adapter en termes réels les dépenses concernant la loi du 5 juin 1997 modifiant la loi du 27 mai 1993 relative à l'agrandissement et à la rénovation partielle du Lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourg-Limpertsberg.

Art. 2.- Les dépenses résultant de l'adaptation du projet visé par la loi du 5 juin 1997 précitée ne peuvent pas dépasser la somme de 3.100.000,- euros.

Art. 3.- Les dépenses sont imputables sur les crédits du fonds d'investissements publics scolaires.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

Le Ministre des Travaux Publics,
Erna Hennicot-Schoepges

Château de Berg, le 14 avril 2003.
Henri

Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc Frieden

Doc. parl. 5063; sess ord. 2002-2003

Loi du 25 avril 2003 relative à la restauration et à la mise en valeur de certaines parties de la forteresse de Luxembourg.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Notre Conseil d'Etat entendu;

De l'assentiment de la Chambre des Députés;

Vu la décision de la Chambre des Députés du 3 avril 2003 et celle du Conseil d'Etat du 4 avril 2003 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote;

Avons ordonné et ordonnons:

Art. 1^{er}.- Le Gouvernement est autorisé à faire procéder à la restauration, à la reconstruction partielle et à la remise en valeur des vestiges suivants de la forteresse de Luxembourg:

- fouilles et consolidation d'une partie de l'escarpe/contrescarpe entre l'ancien bastion Berlaimont et la Porte d'Eich;
- aménagement de l'ouvrage historique de la Porte des Bons Malades vers la montée du Fort Niedergrüneward;
- aménagement des hauteurs du Pfaffenthal et du Fort Niedergrüneward;
- fouilles et aménagement partiel de la courtine de la vallée de la "Hiel" jusqu'au Fort Obergrüneward;
- mise en valeur des ouvrages militaires adjacents au Fort Thüngen;
- muséographie et aménagement des niveaux -1 et -2 du Musée de la Forteresse.

Art. 2.- Les dépenses occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant de 14.029.251 euros. Ce montant correspond à la valeur 554,26 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1.4.2002 déduction faite des dépenses déjà engagées, ce montant étant adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.